



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1991 B 00229

Numéro SIREN : 775 577 018

Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt 2444

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

V/REF :

N/REF : 91 B 229 / 2017-B-2444

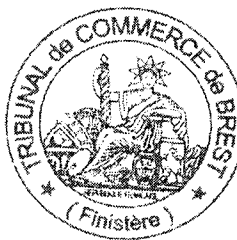
Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 18/05/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

Concernant la société

CREDIT MUTUEL ARKEA
Société coopérative à forme anonyme
1 rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

Le dépôt consolidé a été enregistré sous le numéro 2017-B-2444 le 18/05/2017
R.C.S. BREST 775 577 018 (91 B 229)

Fait à BREST le 18/05/2017,
LE GREFFIER



Y. B.
B. B.

18 MAI 2017
GREFFE TRIB. COM. BREST

18 MAI 2017
GREFFE TRIB. COM. BREST

017/07/0444

Le présent Rapport annuel est également constitutif du Rapport de gestion annuel au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa devant être présenté à l'Assemblée générale des sociétaires approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Copie certifiée conforme
le Président

[Signature]

18 MAI 2017

007/B/9444

CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31/12/2016

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

251



CREDIT MUTUEL ARKEA

Société anonyme Coopérative de crédit à capital variable
Siège social : 1 rue Louis Lichou, 29480 LE RELECQ KERHUON
RCS : BREST 775 577 018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2016

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

AN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement du risque de crédit et de contrepartie

Le groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit et de contrepartie inhérent à ses activités (notes « Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 1, 5, 6, 8 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs (notes « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 2, 3, 4, 18, 18a, 28a, 28b, 32 et 33 de l'annexe). Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments. De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Le groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4, 8, 33 et 37 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.



Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Le groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes « Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement » des Principes comptables et méthodes d'évaluation et 16 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné la détermination et le traitement comptable des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

Impôts différés actif

Le groupe a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 10 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Le groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes « Provisions » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 23, 23a et 35c de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Assurance

Certains postes techniques propres aux sociétés d'assurance du Groupe sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments ainsi que les montants concernés sont relatés dans les notes « Principes comptables pour l'activité assurance » des Principes comptables et méthodes d'évaluation, 22, 34 et 34a de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

[Redacted]

1
1
1
1

[Redacted]

[Redacted]

Crédit Mutuel
Arkéa
Comptes consolidés
Exercice clos le
31/12/2016

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 avril 2017

Les commissaires aux comptes

DELOITTE &
ASSOCIES

JEAN-VINCENT COUSTEL

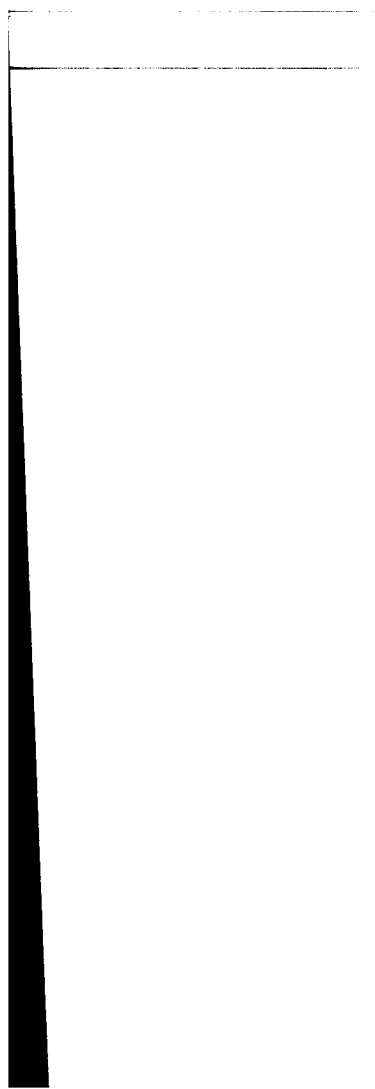
MAZARS

CHARLES DE BOISRIOU

Comptes consolidés 31 décembre 2016

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Caisse, banques centrales			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	3 617 180	2 112 531
Instruments dérivés de couverture	2	18 369 707	14 689 440
Actifs financiers disponibles à la vente	3	833 155	814 113
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	38 972 707	36 268 355
Prêts et créances sur la clientèle	1	6 943 889	7 039 982
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	46 655 544	44 368 199
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		362 525	326 603
Actifs d'impôts courants	7	116 836	151 544
Actifs d'impôts différés	9	180 631	216 872
Comptes de régularisation et actifs divers	10	75 000	93 885
Actifs non courants destinés à être cédés	11	2 302 460	2 221 532
Participation aux bénéfices différée		13 882	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	12	210 821	207 534
Immobilisations corporelles	13	535 177	581 135
Immobilisations incorporelles	14	242 544	235 251
Ecarts d'acquisition	15	418 622	336 192
TOTAL DE L'ACTIF	16	542 246	448 633
		120 392 926	110 111 801
Passif			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	0	0
Instruments dérivés de couverture	18	614 623	570 479
Dettes envers les établissements de crédit	3	512 490	504 095
Dettes envers la clientèle	17	7 087 004	6 455 557
Dettes représentées par un titre	19	47 173 126	41 450 622
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20	12 869 775	13 779 820
Passifs d'impôts courants		45 132	19 229
Passifs d'impôts différés	9	96 360	163 170
Comptes de régularisation et passifs divers	10	167 297	133 466
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	21	4 684 818	3 296 487
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	22	39 781 787	37 214 272
Dettes subordonnées	23	397 256	366 385
Capitaux propres totaux	24	890 301	381 953
Capitaux propres part du Groupe		6 072 957	5 776 266
Capital et réserves liées		6 070 210	5 773 723
Réserves consolidées	25	2 203 108	2 202 620
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	3 239 290	2 980 801
Résultat de l'exercice	26	291 625	293 987
Intérêts minoritaires		336 187	296 315
TOTAL DU PASSIF		2 747	2 543
		120 392 926	110 111 801



Comptes consolidés 31 décembre 2016

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilées	30	1 868 534	1 961 850
Commissions (produits)	30	-1 314 254	-1 341 198
Commissions (charges)	31	601 304	608 898
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	-215 740	-192 745
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	26 413	25 617
Produits des autres activités	33	142 710	46 562
Charges des autres activités	34	6 535 435	6 701 201
PRODUIT NET BANCAIRE	34	-5 792 414	-6 030 354
Charges générales d'exploitation		1 851 988	1 779 831
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	35	-1 171 597	-1 136 737
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	36	-110 695	-98 549
Coût du risque		569 696	544 545
RESULTAT D'EXPLOITATION	37	-103 210	-108 043
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		466 486	436 502
Gains ou pertes sur autres actifs	12	10 062	4 480
Variation de valeur des écarts d'acquisition	38	-3 346	2 064
RESULTAT AVANT IMPOTS		0	0
Impôt sur les bénéfices		473 202	443 046
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	39	-136 866	-146 573
RESULTAT NET		0	0
dont Intérêts minoritaires		336 336	296 473
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		149	158
		336 187	296 315

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Résultat net			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		336 336	296 473
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-9 333	-644
Eléments non recyclables en résultat		54	-74
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		-9 279	-718
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		-7 513	45 560
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		7 082	11 584
Eléments recyclables en résultat		7 349	14 002
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		6 918	71 146
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	40	-2 361	70 428
		333 975	366 901
dont part du Groupe		333 825	366 744
dont part des intérêts minoritaires		150	157

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2015	2 211 473	2 758 102	223 558	269 469	5 462 602	5 794	5 468 396
Augmentation / réduction de capital	-14 291				-14 291		-14 291
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions		-6 894			-6 894	-2 038	-8 932
Affectation du résultat 2014		269 469		-269 469	0		0
Distribution 2015 au titre du résultat 2014		-40 911			-40 911	-1 305	-42 216
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		0			0	-12	-12
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 182	2 979 766	223 558	0	5 400 506	2 379	5 402 885
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			70 429		70 429		70 429
Résultat 2015				296 315	296 315	159	296 473
Sous-total	2 197 182	2 979 766	293 987	296 315	5 767 250	2 537	5 769 787
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 418			1 418		1 418
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-1 122			-1 122		-1 122
Changement de méthodes comptables		6 654			6 654	3	6 657
Autres variations		-477			-477	3	-474
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 197 182	2 986 239	293 987	296 315	5 773 723	2 540	5 776 268
Augmentation / réduction de capital	488				488		488
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2015		296 315		-296 315	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015		-39 174			-39 174	-5	-39 179
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		74			74	-10	64
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 670	3 243 452	293 987	0	5 735 109	2 528	5 737 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-2 352		-2 352	1	-2 351
Résultat 2016				336 187	336 187	149	336 336
Sous-total	2 197 670	3 243 452	291 635	336 187	6 068 934	2 678	6 071 612
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 349			1 349		1 349
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-91			-91		-91
Changement de méthodes comptables		18			18	69	87
Autres variations					0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 197 670	3 244 728	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957



TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

En milliers d'euros

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	336 336	296 473
Impôt	136 866	146 573
Résultat avant impôt	473 202	443 046
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	108 200	95 844
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	241 -	2 215
Dotations nettes aux provisions	2 602 019	3 415 643
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-10 062 -	4 480
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-73 271 -	19 607
(Produits)/charges des activités de financement	0	-
Autres mouvements	542 861	60 096
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 169 988	3 545 281
Opérations interbancaires	1 297 961	1 889 192
Opérations avec la clientèle	455 879	203 173
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-3 775 799 -	3 839 852
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 339 386 -	267 720
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	524	535
Impôts versés	-181 518 -	154 915
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-863 567 -	2 169 587
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2 779 623	1 818 740

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	-328 154 -	133 310
Immeubles de placement	22 503 -	68 234
Immobilisations corporelles et incorporelles	-319 729 -	93 876
Autres	0	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-625 380 -	295 420

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-39 562 -	33 165
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-414 500 -	648 507
LUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-454 062 -	681 672

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 700 181	841 648
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2 779 623	1 818 740
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-625 380 -	295 420
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-454 062 -	681 672

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

Trésorerie, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	2 114 121	1 272 473
Emprunts (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	2 112 531	1 340 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 590 -	67 835
Trésorerie, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 814 302	2 114 121
Emprunts (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	3 617 196	2 112 531
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	197 106	1 590
Total	1 700 181	841 648

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris les variations relatives aux titres de créances négociables. Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes rattachées.



Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2016

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif du groupe Keytrade Bank le 06 juin 2016. Cette opération, dans la droite ligne des orientations du projet stratégique Arkéa 2020, permet au Crédit Mutuel Arkéa d'accélérer son développement sur le marché de la banque en ligne et des services financiers digitaux, et de renforcer significativement ses positions à l'échelle européenne. L'acquisition de Keytrade Bank permet en effet de constituer un acteur majeur de la banque en ligne en Europe, comptant près de 600 000 clients dans 4 pays (France, Belgique, Luxembourg et Suisse) et fort de 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa et les actionnaires du groupe Primonial, sont entrés en négociations exclusives avec Bridgepoint, en vue d'une prise de participation majoritaire au capital du groupe de l'ordre de 50 %. Crédit Mutuel Arkéa, partenaire de Primonial depuis 2011 et actionnaire depuis 2014, conserverait une participation significative au capital, de l'ordre de 35%. Le groupe a appliqué la norme IFRS5 « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour les éléments concernés.

Malgré un environnement économique défavorable pesant particulièrement sur les activités de banque de détail, le groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans son ensemble, présente une performance solide démontrant la force de son modèle d'affaires diversifié. Le produit net bancaire en hausse de 4% et la maîtrise des charges d'exploitation permettent d'afficher un résultat net part du groupe en croissance de 13% à 336 M€.

Le compte de résultat enregistre une plus-value exceptionnelle de 26 M€ au titre de la cession de la participation dans Visa Europe, rachetée par Visa Inc. L'opération est réglée par Visa Inc. en numéraire, titres de préférence et un paiement différé en numéraire dans 3 ans.

En termes de structure de bilan et de ratios de solvabilité et de liquidité, Crédit Mutuel Arkéa continue d'afficher des fondamentaux robustes.

La dynamique de développement du groupe se traduit aussi par l'émission de dette subordonnée Tier 2 de 500 M€ au deuxième trimestre 2016.



NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2013-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2016, le Groupe applique les nouvelles normes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel	L'objectif des amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel	01.01.2016	Sans impact
Améliorations annuelles 2010-2012	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IFRS 11	Ces amendements apportent des précisions sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité est une entreprise au sens de la norme IFRS 3. Ces acquisitions doivent être comptabilisées selon les principes comptables de la norme IFRS 3 et les autres normes IFRS qui ne sont pas en contradiction avec la norme IFRS 11. Des informations requises pour les regroupements d'entreprises doivent faire l'objet d'une mention dans l'annexe.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Ces amendements apportent "une clarification sur les modes d'amortissement acceptables". Les amendements à l'IAS 16 précisent que les méthodes d'amortissements basées sur les revenus sont inappropriées pour les immobilisations corporelles et incorporelles. Cependant, cette présomption sur les immobilisations incorporelles peut être réfutée dans certaines circonstances.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 16 et IAS 41	Ces amendements portent sur les actifs biologiques producteurs qui entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 au lieu de la norme IAS 41.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 1 – initiative concernant les informations à fournir	Les modifications visent à renforcer la demande aux entreprises de faire preuve de jugement professionnel pour déterminer les informations à fournir dans leurs états financiers, afin que les informations présentées soient pertinentes et efficaces	01.01.2016	Sans impact significatif
Améliorations annuelles 2012-2014	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IAS 27 – Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	L'objectif des amendements est de permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser leurs participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans leurs états financiers individuels.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement - Application de l'exception de consolidation	Ces amendements visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement.	01.01.2016	Sans impact

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2016 n'est qu'optionnelle.

180

IFRS 9 Instruments financiers

Date et méthodes de première d'application

Suite à l'adoption, par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, de la norme IFRS 9 dont la version finale a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en juillet 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a décidé d'appliquer celle-ci à partir du 1er janvier 2018, date d'application obligatoire. Par ailleurs, comme cela est permis par la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers consolidés de la période antérieure à la date de première application à des fins de comparabilité. A date, la Direction du Crédit Mutuel Arkéa juge non prioritaire l'application du volet couverture d'IFRS 9 (Phase 3) qui n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe et qui pourra être mis en application ultérieurement en lien avec le projet de texte séparé de l'IASB sur la macrocouverture. Le groupe fait ainsi le choix de maintenir les principes de couverture de la norme IAS 39 au 1er janvier 2018.

Le projet IFRS 9

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre les travaux nécessaires pour adapter ses systèmes d'information ainsi que ses processus d'organisation et de collecte d'informations. L'ensemble des parties prenantes internes au groupe et impactées par la mise en application de la norme sont impliquées dans le projet ; des programmes de formation leur sont proposés et seront déclinés jusqu'en 2017.

Le Comité exécutif et le Comité des comptes bénéficient de ce programme de formation ; le Comité exécutif est l'instance décisionnaire des principaux choix du projet et options comptables qui sont en cours de définition.

Les principes comptables IFRS 9

Sont décrits ci-dessous les grands principes comptables retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa relativement :

- a) Au classement et à l'évaluation des actifs financiers (Phase 1 de la norme), déclinés en fonction des trois catégories comptables :
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat
 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
 - Actifs financiers au Coût amorti
- b) A la dépréciation des actifs financiers entrant dans le périmètre (Phase 2 de la norme).

Les évolutions impactant le classement et l'évaluation des passifs financiers sont jugées non significatives pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

a) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit deux nouveaux critères pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dette et des prêts et créances :

- Le modèle de gestion qui synthétise l'objectif de détention des instruments financiers : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartiront entre les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ;



- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ;
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI »).

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

De même que sous IAS 39, les instruments financiers dérivés seront considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les principes de comptabilisation à l'initiation et en date d'arrêté seront les mêmes que sous IAS 39.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres engloberont les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre d'acquisitions/cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Cette catégorie inclura également les titres de capitaux propres qui relèveront de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale.

Les principes de comptabilisation seront similaires à ceux appliqués sous IAS 39 aux actifs comptabilisés en Actifs disponibles à la vente (AFS), excepté pour les titres de capitaux propres pour lesquels les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne seront plus constatés en résultat en cas de cession : ils seront comptabilisés en capitaux propres non recyclables. Les dividendes continueront d'être comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au Coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti contiendront les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les Prêts et créances sur établissement de crédit et Prêts et créances sur la clientèle du groupe Crédit Mutuel Arkéa seront majoritairement comptabilisés au Coût amorti.

b) Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle basé sur les pertes attendues (qui remplacera le modèle de dépréciation IAS 39 basé sur les pertes avérées).

Les provisions prendront en compte :

- La probabilité de défaut du débiteur
- La perte en cas de défaut du débiteur
- L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et en hors-bilan).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et, nouveauté sous IFRS 9, futures (« forward looking »).

Dès l'entrée de l'actif financier au bilan, une provision pour perte attendue sera comptabilisée. Elle sera calculée sur la base des pertes attendues à 1 an.

Si, à partir de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, le risque de crédit augmente significativement, ou si une perte avérée est identifiée, l'encours se verra provisionné sur la base d'une perte attendue calculée sur la maturité résiduelle de l'instrument.



IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Cette norme définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques notamment celles relatives aux locations, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers. Il convient de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Des amendements viennent notamment apporter des clarifications sur sa mise en œuvre pour les points suivants : identification des obligations de prestations, distinction agent / principal, licences de propriété intellectuelle.

L'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 le 29 octobre 2016 qui sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'appliquera pas la norme par anticipation.

Le Groupe est en cours d'étude des principaux impacts de cette nouvelle norme. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

Principales normes non adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Amendements à IAS 7	L'objectif de ces amendements est de fournir une information supplémentaire au sein des états financiers (et plus précisément en annexe), sur les variations des passifs liés aux activités de financement.	01.01.2017	Sans impact significatif
Amendements à IAS 12	L'objectif de ces amendements est d'énumérer les conditions permettant de calculer un impôt différé sur une perte latente sur un instrument de dette évalué à la juste valeur	01.01.2017	Sans impact significatif

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

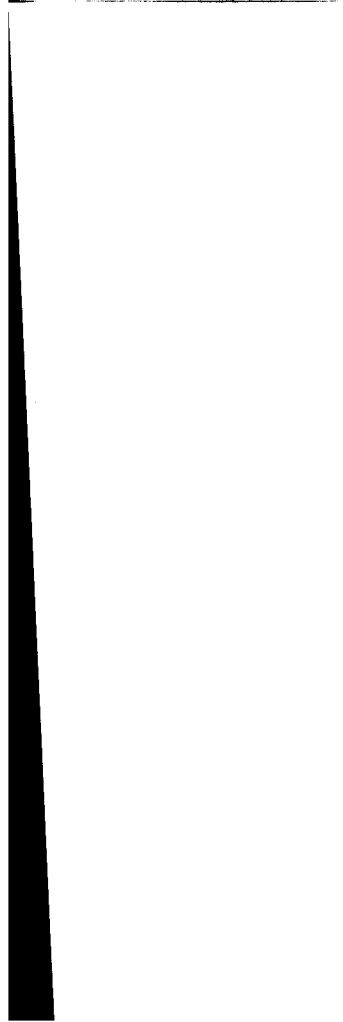
Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur les comptes du Groupe ont débuté suite à la publication.

Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du Groupe,
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).



Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2016 est de -20,8 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 391 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 405 millions au 31 décembre 2015. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +13 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %, et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts sont intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.



Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».



Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

[Redacted]

1
1
1
1

[Redacted]

[Redacted]

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2016 sont compris entre 7,10% et 10,73% et les taux de croissance à l'infini entre 2% et 2,5 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 7,1% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 5,2% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».



Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2016 intègrent un taux d'actualisation de 1,84 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 1,02 % et 5,70% et un taux de revalorisation brute des salaires compris entre 2,41 % et 3,07 % (1). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.



Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilés ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.



Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :



- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

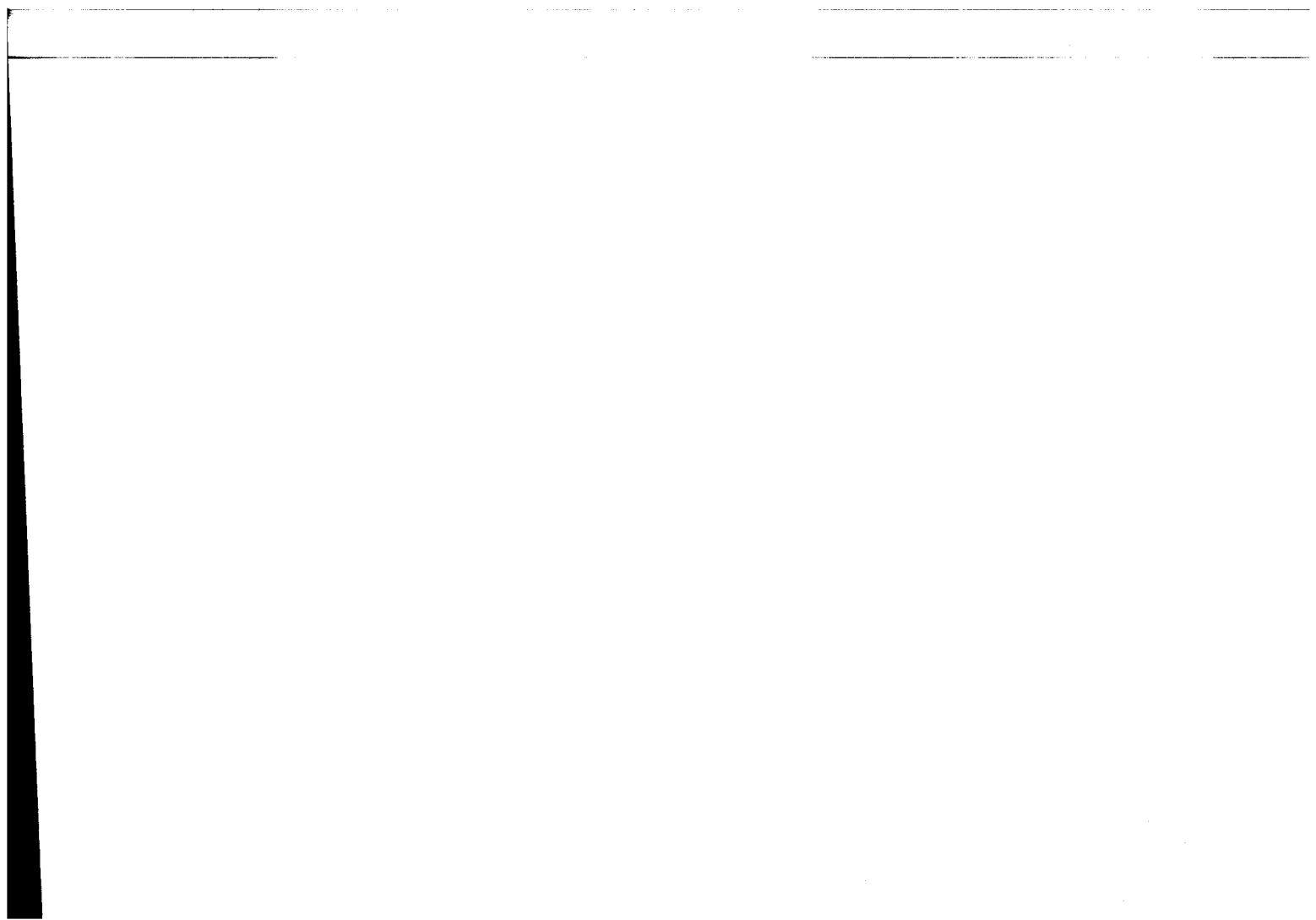
De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.



Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).



Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.



PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

En juin 2016, le Groupe a acquis à 100% le groupe Keytrade, banque en ligne spécialisée dans les produits bancaires et d'investissements. Cette acquisition se traduit dans le périmètre par la consolidation en intégration globale de quatre nouvelles entités :

- Keytrade Bank SA : Banque en ligne localisée en Belgique. Cette entité a été fusionnée en novembre 2016 avec Arkéa Direct Bank. La fusion est réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet ;
- Keytrade Bank Luxembourg SA : Filiale de Keytrade Bank SA au Luxembourg ;
- Strateo : Succursale Suisse de Keytrade Bank SA ;
- RealLease SA : Société spécialisée en leasing. Cette société a été cédée le 28 octobre 2016.

Le périmètre de consolidation évolue également avec l'entrée de l'entité SMSPG, nouvelle structure juridique détenue principalement par les managers de SPG, qui est consolidée en intégration globale.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45. La note 46 concerne les regroupements d'entreprise réalisés au cours de l'exercice.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises consolidées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquire (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les différences de change constatées sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».



Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

NOTES SUR LE BILAN

En milliers d'euros

Note 1. Caisse, banques centrales

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	3 496 003	1 974 987
Caisse	121 193	137 544
Créances rattachées	-16	0
TOTAL	3 617 180	2 112 531
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	729 769	601 688
Autres comptes ordinaires	306 106	259 694
Prêts	5 159 165	5 606 697
Titres non cotés sur un marché actif	3 000	10 000
Pensions	702 823	500 939
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	43 026	60 964
Dépréciations	0	0
TOTAL	6 943 889	7 039 982
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	472 268	352 923

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs classés en juste valeur sur option	17 875 207	14 214 563
Actifs détenus à des fins de transaction	494 500	474 877
TOTAL	18 369 707	14 689 440

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2016	31.12.2015
Titres	17 862 074	14 198 757
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 203 006	4 179 123
. Cotés	4 906 383	4 114 081
. Non cotés	296 623	65 042
- Actions et autres titres à revenu variable	12 659 068	10 019 634
. Cotés	6 947 497	6 436 835
. Non cotés	5 711 571	3 582 799
Autres actifs financiers (1)	13 133	15 806
dont pensions	0	0
TOTAL	17 875 207	14 214 563

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 12 940 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Titres	31.12.2016	31.12.2015
- Effets publics	3 056	3 112
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	3 056	3 112
. Non cotés	3 045	3 098
- Actions et autres titres à revenu variable	11	14
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers	491 444	471 765
dont pensions	0	0
TOTAL	494 500	474 877

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	1 636	8 640	2 057	24 897
Couverture de juste valeur (FVH)	831 519	503 850	812 056	479 198
TOTAL	833 155	512 490	814 113	504 095

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de 814 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2016	31.12.2015
Effets publics	14 888 465	14 049 036
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 904 609	18 956 963
- Cotés	18 692 782	17 860 524
- Non cotés	2 211 827	1 096 439
Actions et autres titres à revenu variable	1 941 892	2 343 231
- Cotés	1 260 848	1 361 683
- Non cotés	681 044	981 548
Titres immobilisés	786 620	549 775
- Titres de participation	413 121	276 849
- Autres titres détenus à long terme	275 957	180 418
- Parts dans les entreprises liées	97 542	92 508
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	451 121	369 350
TOTAL	38 972 707	36 268 355
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	447 957	438 961
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	0	0
Dont dépréciations	32 554	40 655
Dont titres de participation cotés	-53 573	-57 762
	0	0

121



Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2016	31.12.2015
Créances saines		
. Créances commerciales	44 186 442	42 062 147
. Autres concours à la clientèle	134 554	141 608
- Crédits à l'habitat	43 938 031	41 794 130
- Autres concours et créances diverses dont pensions	23 666 666	22 232 478
. Créances rattachées	20 271 365	19 561 652
. Titres non cotés sur un marché actif	113 857	126 409
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	141 279	131 761
Créances brutes	1 530 703	1 513 100
Dépréciations individuelles	45 858 424	43 707 008
Dépréciations collectives	-839 943	-854 549
Sous total I	-145 211	-108 596
Location financement (investissement net)	44 873 270	42 743 863
. Mobilier	1 824 920	1 663 460
. Immobilier	993 621	863 672
. Créances dépréciées sur base individuelle	759 432	725 080
Dépréciations	71 867	74 708
Sous total II	-42 646	-39 124
TOTAL	1 782 274	1 624 336
dont prêts participatifs	46 655 544	44 368 199
dont prêts subordonnés	12 165	12 165
	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 30 jours	de 30 jours à 60 jours	de 60 jours à 90 jours	
Instruments de capitaux propres				
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				0
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	170 336	46 155	26 241	170 945
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières	35 099	10 901	6 185	32 539
Clientèle de détail	135 237	35 254	20 056	138 407
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	170 336	46 155	26 241	170 945
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.



Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2016	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	34 186	19 917	54 103
Encours douteux - montants bruts	204 841	150 599	355 440
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 88 909	- 80 065	- 168 974
Encours douteux nets	115 932	70 534	186 466

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Titres	31.12.2016	31.12.2015
- Effets publics	115 814	149 967
- Obligations et autres titres à revenu fixe	59 114	59 225
. Cotés	56 700	90 742
. Non cotés	55 204	78 253
Créances rattachées	1 496	12 489
TOTAL BRUT	1 022	1 577
Dépréciations	116 836	151 544
TOTAL NET	0	0
	116 836	151 544

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2015	Dotation	Reprise	Autre	31.12.2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-1 002 269	-322 505	298 320	-1 346	-1 027 800
Titres disponibles à la vente	-57 762	-3 401	7 753	-163	-53 573
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 060 031	-325 906	306 073	-1 509	-1 081 373

Note 9. Impôts courants

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	180 631	216 872
Passif (par résultat)	96 360	163 170

Note 10. Impôts différés

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	66 111	87 733
Actif (par capitaux propres)	8 889	6 152
Passif (par résultat)	51 123	35 357
Passif (par capitaux propres)	116 174	98 109

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2016	31.12.2015
Déficits fiscaux reportables		
Différences temporaires sur :	13 948	9 322
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente		
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	-136 521	-120 010
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	2 330	6 048
Provisions pour risques et charges non déductibles	26 908	22 008
Réserves latentes de location financement	64 490	51 056
Autres décalages temporaires	-37 827	-31 458
Total net d'impôts différés	-25 625	23 453
	-92 297	-39 581

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	439 092	493 670
Comptes d'ajustement sur devises	53 529	34 010
Produits à recevoir	96 793	83 741
Comptes de régularisation divers	187 641	195 536
Sous-total	777 055	806 957
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	90 957	113 376
Débiteurs divers	518 593	427 599
Dépôts de garantie versés	811 554	772 753
Stocks et assimilés	1 626	5 542
Autres emplois divers	3 550	2
Sous-total	1 426 280	1 319 272
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	70 478	68 524
Autres	28 647	26 779
Sous-total	99 125	95 303
TOTAL	2 302 460	2 221 532

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	127 951	1 679	524	123 063	2 333	535
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	-857	-13	0	-844	-5	0
Primonial Holding	50 930	6 363	0	58 643	1 265	0
NEW PORT	32 798	2 033	0	26 672	887	0
TOTAL BRUT	210 821	10 062	524	207 534	4 480	535

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 295 430	17 247	11 914	7 701	117 158	607 992
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	3 079	-43	-62	-62		3 060
Primonial Holding	306 084	146 573	36 734	23 079		127 866
NEW PORT	168 726	6 628	6 571	6 571	45 153	107 416

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2016
Coût historique	791 680	5 720	-40 324	0	757 076
Amortissements et dépréciations	-210 545	-26 005	14 651	0	-221 899
MONTANT NET	581 135	-20 285	-25 673	0	535 177

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 848 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 871 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2016
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 296	3	-28	0	22 271
Constructions d'exploitation	527 287	22 137	-3 573	26	545 877
Autres immobilisations corporelles	197 119	32 287	-9 591	479	220 294
Total	746 702	54 427	-13 192	505	788 442
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-349 452	-21 581	2 940	-24	-368 117
Autres immobilisations corporelles	-161 999	-19 575	4 182	-389	-177 781
Total	-511 451	-41 156	7 122	-413	-545 898
MONTANT NET	235 251	13 271	-6 070	92	242 544

(1) Correspond principalement à l'entrée du groupe Keytrade dans le périmètre

LD

[Redacted]

1
1
1
1

[Redacted]

[Redacted]

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2016
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	312 621	46 504	-655	17 479	375 949
Immobilisations acquises	590 187	65 358	-38 073	72 323	689 795
Logiciels	321 491	20 396	-3 165	123	338 845
Autres	268 696	44 962	-34 908	72 200	350 950
Total	902 808	111 862	-38 728	89 802	1 065 744
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-202 798	-55 314	351	0	-257 761
Immobilisations acquises	-363 818	-30 290	4 829	-82	-389 361
Logiciels	-289 159	-17 724	2 509	-82	-304 456
Autres	-74 659	-12 566	2 320	0	-84 905
Total	-566 616	-85 604	5 180	-82	-647 122
MONTANT NET	336 192	26 258	-33 548	89 720	418 622

(1) Correspond principalement à l'entrée du groupe Keytrade dans le périmètre

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2016
Ecart d'acquisition brut	448 633	93 613	0	0	542 246
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	448 633	93 613	0	0	542 246

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	31.12.2016	31.12.2015*
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	166 144
Entreprises et Institutionnels	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	CFCAL SCF		
	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés	Leasecom		
	Leasecom Car	32 723	32 723
B2B et Services Spécialisés	Leetchi SA		
	Mangopay	25 682	25 682
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		542 246	448 633

* : pro forma suite à la nouvelle organisation du groupe



Conformément à IAS 36, l'UGT Service aux investisseurs et épargne en ligne a été scindée au cours de l'exercice afin de tenir compte de la nouvelle organisation du Groupe. En effet, chacune de ces activités est aujourd'hui affectée à un pôle différent : clientèle retail pour Arkéa Direct Bank (Fortuneo) et B2B et Services Spécialisés pour Procapital.

La répartition a été effectuée sur la base de la juste valeur de chacune des entités : le goodwill, antérieurement de 229 144 K€ pour cette UGT, a été affecté à hauteur de 63 000 K€ au pôle B2B et Services Spécialisés (Procapital) et à hauteur de 166 144 K€ au pôle Clientèle Retail (Arkéa Direct Bank).

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2016	31.12.2015
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 087 004	6 455 557
Comptes réseau Crédit Mutuel	37 095	10 214
Autres comptes ordinaires	127 061	249 561
Emprunts	1 759 466	1 724 779
Autres dettes	45 056	51 143
Pensions	5 112 360	4 407 717
Dettes rattachées	5 966	12 143
TOTAL	7 087 004	6 455 557
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	275 162	351 333

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	600 985	564 946
Instruments dérivés	600 985	564 946
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	13 638	5 533
Dettes envers les établissements de crédit	41	18
Dettes envers la clientèle	13 597	5 515
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	614 623	570 479

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 614 585 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 570 473 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2016.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	41	10	31	18	13	5
Dettes envers la clientèle	13 597	13 590	7	5 515	5 514	1
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 638	13 600	38	5 533	5 527	6

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2016							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 324 599	0	1 324 599	-387 847	0	-550 600	386 152
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	702 823	0	702 823	0	-692 075	0	10 748
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	2 027 422	0	2 027 422	-387 847	-692 075	-550 600	396 900
Passifs							
Dérivés	1 113 475	0	1 113 475	-387 847	0	-636 235	89 393
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 108 406	0	5 108 406	0	-5 048 333	-52 135	7 938
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	6 221 881	0	6 221 881	-387 847	-5 048 333	-688 370	97 331

31.12.2015							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 285 878	0	1 285 878	-357 852	0	-546 465	381 561
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	500 939	0	500 939	0	-500 939	0	0
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 786 817	0	1 786 817	-357 852	-500 939	-546 465	381 561
Passifs							
Dérivés	1 069 041	0	1 069 041	-357 852	0	-643 035	68 154
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	4 409 469	0	4 409 469	0	-4 327 898	-57 141	24 430
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
CREDIT MUTUEL ARKEA	5 478 510	0	5 478 510	-357 852	-4 327 898	-700 176	92 584

Comptes consolidés 2015-2016

219

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'épargne à régime spécial	23 972 466	20 989 441
A vue	18 862 734	16 179 123
A terme	5 109 732	4 810 318
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	210 485	9 290
Sous-total	24 182 951	20 998 731
Comptes ordinaires	15 540 647	12 682 257
Comptes et emprunts à terme	7 318 101	7 671 706
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	49 297	46 818
Dettes rattachées	82 130	51 110
Sous-total	22 990 175	20 451 891
TOTAL	47 173 126	41 450 622

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse	20 364	21 971
Titres du marché interbancaire et TCN	3 217 291	3 202 656
Emprunts obligataires	9 353 691	10 287 338
Dettes rattachées	278 429	267 855
TOTAL	12 869 775	13 779 820

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	435 985	398 328
Comptes d'ajustement sur devises	49 520	41 279
Charges à payer	155 690	145 760
Produits constatés d'avance	264 623	270 868
Comptes de régularisation divers	35 332	110 333
Sous-total	941 150	966 568
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	214 029	193 153
Versements restant à effectuer sur titres	7 782	3 047
Créditeurs divers	3 497 678	2 112 076
Sous-total	3 719 489	2 308 276
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	24 179	21 643
Autres	0	0
Sous-total	24 179	21 643
TOTAL	4 684 818	3 296 487

2/11

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Vie hors unités de compte	30 988 092	29 533 979
dont Participation aux bénéfices	2 539 634	2 327 128
Non vie	454 998	433 264
Unités de compte	8 197 175	7 108 811
Autres	141 522	138 218
TOTAL	39 781 787	37 214 272
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-70 478	-68 524
Provisions techniques nettes	39 711 309	37 145 748

Note 23. Provisions

	31.12.2015	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2016
Provisions pour engagements de retraite	253 091	19 838	-13 840	-280	-108	258 701
Provisions pour épargne-logement	35 865	8 518	0	0	0	44 383
Provisions pour exécution des engagements de signature	23 493	9 577	-313	-6 879	0	25 878
Provisions pour impôts	3 660	13 774	-390	-148	0	16 896
Provisions pour litiges	8 343	2 009	-2 190	-1 036	265	7 391
Provisions pour risques	10 697	3 272	-3 170	-40	0	10 759
Autres	31 236	12 370	-5 714	-4 859	215	33 248
TOTAL	366 385	69 358	-25 617	-13 242	372	397 256

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2015	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2016
Indemnités de fin de carrière	50 782	2 535	-2 032	135	51 420
Compléments de retraite	98 980	15 994	-6 943	-243	107 788
Primes liées aux médailles du travail	38 660	1 309	-1 910	0	38 059
Comptes épargne-temps	64 669	0	-3 235	0	61 434
TOTAL	253 091	19 838	-14 120	-108	258 701

110



Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	4 735 996	43 377	4 405 023	34 386
Ancienneté de moins de 4 ans	2 829 556	11 579	2 412 870	6 283
Ancienneté de 4 à 10 ans	987 786	8 087	1 013 869	5 065
Ancienneté de plus de 10 ans	918 654	23 711	978 284	23 038
Comptes épargne-logement	656 508	84	681 813	1
TOTAL	5 392 504	43 461	5 086 836	34 387

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	8 716	37	13 340	60
Comptes épargne-logement	81 364	884	121 988	1 418
TOTAL	90 080	921	135 328	1 478

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes subordonnées	774 020	274 743
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 211	97 217
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	16 377	7 300
TOTAL	890 301	381 953

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2016

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75%	18.09.2018
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
TOTAL		897 314			

25

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

	31.12.2016	31.12.2015
Capital	2 197 670	2 197 182
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	3 239 290	2 980 801
Réserve légale	401 658	379 475
Réserves statutaires et contractuelles	1 705 169	1 605 412
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 070 629	933 040
Report à nouveau	61 834	62 874
TOTAL	5 442 398	5 183 421

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 5 251 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 784 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du Groupe.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs disponibles à la vente	347 308	347 473
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-4 432	-11 514
Biens immobiliers	0	0
Autres	-51 253	-41 973
TOTAL	291 625	293 987

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	10 649	16 352	91 137	496 485		614 623
Instruments dérivés de couverture						
Dettes envers les établissements de crédit	3 260 791	2 031 359	525 887	1 268 871	512 490	512 490
Dettes envers la clientèle	36 161 776	1 406 947	5 085 268	4 519 127		7 086 908
Dettes représentées par un titre	2 540 315	2 903 002	4 330 152	3 096 306		47 173 118
Dettes subordonnées	95	143	273 587	519 265	97 211	12 869 775
						890 301

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

LED



Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	32 531 000	3 983 968	2 457 739	38 972 707
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14 944 079	117 831	0	15 061 910
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)	16 373 813	3 865 559	936 380	21 175 752
- Actions et autres titres à revenu variable	1 213 108	241	735 076	1 948 425
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	337	688 741	689 078
- Parts entreprises liées	0	0	97 542	97 542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 407 475	4 877 514	5 084 718	18 369 707
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 056	0	3 056
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (4)	556 303	4 369 881	276 822	5 203 006
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (5)	7 851 172	0	4 807 896	12 659 068
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	13 092	0	13 092
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	491 444	0	491 444
Instruments dérivés de couverture	0	833 155	0	833 155
TOTAL	40 938 475	9 694 637	7 542 457	58 175 569
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	614 623	0	614 623
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	13 597	0	13 597
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	600 985	0	600 985
Instruments dérivés de couverture	0	512 490	0	512 490
TOTAL	0	1 127 113	0	1 127 113

- (1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.
- (2) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 79M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.
- (3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.
- (4) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 25M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.
- (5) Des transferts de niveau 1 à 3 ont été réalisés pour 543M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

200



31/12/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30 168 554	2 171 093	3 928 708	36 268 355
- Effets publics et valeurs assimilées	14 018 802	194 380	0	14 213 182
- Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	14 853 005	1 975 585	2 333 114	19 161 704
- Actions et autres titres à revenu variable	1 296 747	794	1 046 153	2 343 694
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	334	456 933	457 267
- Parts entreprises liées	0	0	92 508	92 508
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 695 502	3 622 855	2 371 083	14 689 440
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 112	0	3 112
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (2)	1 021 189	3 132 172	25 762	4 179 123
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (3)	7 674 313	0	2 345 321	10 019 634
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	659	0	659
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	15 147	0	15 147
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	471 765	0	471 765
Instruments dérivés de couverture	0	814 113	0	814 113
TOTAL	38 864 056	6 608 061	6 299 791	51 771 908
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	570 479	0	570 479
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	18	0	18
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5 515	0	5 515
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	564 946	0	564 946
Instruments dérivés de couverture	0	504 095	0	504 095
TOTAL	0	1 074 574	0	1 074 574

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 442 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 90 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 417 millions d'euros. Ils concernent des OPCVM pour lesquels l'évaluation correspond aux critères définis pour le niveau 3.

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2015	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	3 928 708	1 285 565	67 805	-499 065	-2 285 092	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 333 114	809 142	0	-251 815	-2 267 119	0
- Actions et autres titres à revenu variable	1 046 153	309 609	0	-234 861	-9 178	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	456 933	166 813	67 805	-12 389	-8 653	0
- Parts entreprises liées	92 508	1	0	0	-142	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 371 083	2 624 783	0	-583 169	-15 001	542 505
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	25 762	193 211	0	-22 871	-10 059	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	2 345 321	2 431 572	0	-560 298	-4 942	542 505
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 299 791	3 910 348	67 805	-1 082 234	-2 300 093	542 505

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2016	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers disponibles à la vente	-24 449	6 740	-22 473	2 457 739	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	764	1 868	310 426	936 380	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	-12 529	-2 276	-361 842	735 076	0	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	-12 663	1 952	28 943	688 741	0	0
- Parts entreprises liées	-21	5 196	0	97 542	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	102 618	0	41 899	5 084 718	542 505	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	751	0	90 028	276 822	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	101 867	0	-48 129	4 807 896	542 505	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	78 169	6 740	19 426	7 542 457	542 505	0

LB

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

31.12.2016						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	55 138 182	53 716 269	1 421 913	17 260	6 745 626	48 375 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 644 930	6 943 889	-298 959		6 644 930	0
Prêts et créances à la clientèle	48 375 296	46 655 544	1 719 752		0	48 375 296
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	117 956	116 836	1 120	17 260	100 696	0
Passifs	70 457 756	68 020 206	2 437 550	0	23 267 965	47 189 791
Dettes envers les établissements de crédit	8 464 979	7 087 004	1 377 975		8 464 979	0
Dettes envers la clientèle	47 189 791	47 173 126	16 665		0	47 189 791
Dettes représentées par un titre	13 897 666	12 869 775	1 027 891		13 897 666	0
Dettes subordonnées	905 320	890 301	15 019		905 320	0

31.12.2015						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	52 880 039	51 559 725	1 320 314	41 790	6 853 153	45 985 096
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 736 190	7 039 982	-303 792		6 736 190	0
Prêts et créances à la clientèle	45 985 096	44 368 199	1 616 897		0	45 985 096
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158 753	151 544	7 209	41 790	116 963	0
Passifs	66 562 499	62 067 952	4 494 547	0	25 093 144	41 469 355
Dettes envers les établissements de crédit	7 565 126	6 455 557	1 109 569		7 565 126	0
Dettes envers la clientèle	41 469 355	41 450 622	18 733		0	41 469 355
Dettes représentées par un titre	17 129 966	13 779 820	3 350 146		17 129 966	0
Dettes subordonnées	398 052	381 953	16 099		398 052	0

LD

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	87 717	-83 569	90 671	-85 127
Clientèle	1 419 435	-596 089	1 480 195	-586 773
Instruments dérivés de couverture	260 080	-257 023	239 693	-252 974
Actifs financiers disponibles à la vente	99 034	0	147 359	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 268	0	3 932	0
Dettes représentées par un titre	0	-376 806	0	-415 219
Dettes subordonnées	0	-767	0	-1 105
TOTAL	1 868 534	-1 314 254	1 961 850	-1 341 198

Au cours de l'année 2016, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier n'est donc pas présentée sur la ligne des revenus d'intérêt mais dans un poste de dépenses appropriées.

Note 31. Commissions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	6 428	-4 124	5 954	-2 905
Clientèle	106 611	-387	129 791	-750
Instruments dérivés	7 372	-560	7 698	-8
Change	4 016	-501	2 735	-315
Engagements de financement et de garantie	592	-1 965	667	-1 411
Titres et prestations de services	476 285	-208 203	462 053	-187 356
TOTAL	601 304	-215 740	608 898	-192 745



Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de transaction	2 968	11 708
Instruments à la juste valeur sur option	25 147	12 447
Inefficacité des couvertures	-203	-2 087
Sur couverture de flux de trésorerie	15	44
Sur couverture de juste valeur	-218	-2 131
. variation de juste valeur des éléments couverts	8 464	24 536
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-8 682	-26 667
Résultat de change	-1 499	3 549
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	26 413	25 617

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2016				31.12.2015			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	38 420	0	38 420	0	12 180	0	12 180
Actions et autres titres à revenu variable	6 924	23 054	-392	29 586	1 353	10 314	1 652	13 319
Titres immobilisés	3 470	71 762	-528	74 704	4 151	13 213	3 699	21 063
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 394	133 236	-920	142 710	5 504	35 707	5 351	46 562

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 301 443	-5 687 170	6 477 779	-5 929 574
Immeubles de placement	3 378	-27 426	11 374	-33 241
Autres produits	230 614	-77 818	212 048	-67 539
TOTAL	6 535 435	-5 792 414	6 701 201	-6 030 354

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises	4 612 995	4 763 064
Charges des prestations	-165 756	-165 586
Variation des provisions	-20 940	-27 226
Autres charges et produits techniques et non techniques	-4 706 770	-4 670 329
Produits nets des placements	894 744	648 282
TOTAL	614 273	548 205

Len

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	-736 336	-725 638
Autres charges	-435 261	-411 099
TOTAL	-1 171 597	-1 136 737

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	-409 781	-408 716
Charges sociales	-207 506	-197 467
Intéressement et participation des salariés	-58 714	-61 562
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-60 457	-57 893
Autres	122	0
TOTAL	-736 336	-725 638

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 11 402 K€.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2016	31.12.2015
Employés	3 780	3 597
Cadres	5 035	4 882
TOTAL	8 815	8 479

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2016 de 75 350 milliers d'euros (contre 68 236 milliers d'euros en 2015).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme (1)		
Dette actuarielle brute en début période	98 980	50 782	103 328	253 090	242 258
Coût des services rendus sur la période	5 624	3 385	2 743	11 752	11 550
Intérêts nets	2 181	1 071	2 290	5 542	4 783
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		134		134	130
Prestations versées	- 6 943	- 2 032	- 2 990	-11 965	-11 630
Gains / pertes actuariels	11 860	- 1 903	- 5 877	4 080	5 999
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	8 333	2 644	3 880	14 857	8 960
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	1 688	- 461	- 936	291	-7 109
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	1 840	- 4 086	- 8 821	-11 068	4 148
Dette actuarielle brute en fin période	111 702	51 437	99 493	262 633	253 090

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 624	- 3 385	- 2 743	-11 752	-11 550
Intérêts nets	- 268	- 118	- 1 825	-2 211	-1 945
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			5 726	5 726	-4 000
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 3 880	-3 880	-6 841
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			936	936	1 120
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			8 671	8 671	1 721
Charge au compte de résultat	-5 892	-3 504	1 159	-8 236	-17 495

111

1
1
1
1
1
1

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Juste valeur des actifs en début de période	90 749	44 483	21 256	156 489	149 973
Intérêts nets	1 913	952	465	3 331	2 838
Cotisations de l'employeur	16 591	1 994		18 584	11 449
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 6 809	- 1 991	- 4	-8 804	-8 785
Gains / pertes actuariels	- 1 561	- 2 680	- 151	-4 391	1 016
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	- 1 561	- 2 680	- 151	-4 391	1 016
Juste valeur des actifs en fin de période	100 883	42 759	21 567	165 209	156 491

Position nette

	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
Dettes actuarielles fin de période	111 702	51 437	99 493	262 633	253 090
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-100 883	-42 759	-21 567	-165 209	-156 491
POSITION NETTE	10 819	8 679	77 926	97 424	96 599

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2016	31.12.2015
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-14 152	-1 093
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-14 152	-1 093
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-78 163	-64 011

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs.
Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 12,9 ans (13,6 ans en 2015).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2017 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 8 100 milliers d'euros.

27

Composition des actifs des régimes à prestations définies

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	104 103	6 148	254	0
Actifs non cotés sur un marché actif	24 518	889	7 731	0
Total	128 621	7 037	7 985	0

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2015			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	103 472	6 712	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	17 135	531	7 385	0
Total	120 607	7 243	7 385	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2016			
	Surcomplé-mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation	-7%	-7%	-6%	-5%
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N				
Variation de +0,5% du salaire net	6%	6%	6%	5%
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N				

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	03/09/2013	30/06/2015
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2019	du T4 2016 jusqu'au T3 2017	03/09/2016	T4 2020
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	EBITDA + Multiple des encours	Discounted cash flow
Impact résultat 2016	-3 103	-2064	-1 237	-13	-1 396
Dettes au bilan	11 858	4 829	3 300		19 450

Note 35e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts et taxes	-69 413	-57 974
Services extérieurs	-357 594	-352 787
Autres charges diverses	-8 254	-338
TOTAL	-435 261	-411 099

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2016 s'élève à 3 688 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 3 594 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 94 milliers d'euros.

1
1
1
1
1

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2016	31.12.2015
Amortissements	-110 454	-98 059
Immobilisations corporelles	-33 323	-33 047
Immobilisations incorporelles	-77 131	-65 012
Dépréciations	-241	-490
Immobilisations corporelles	-241	-490
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-110 695	-98 549

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2016
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-281 450	264 418	-80 144	-9 593	2 845	-103 924
Location financement	-12 820	11 619	-2 404	-2 740	0	-6 345
Concours clientèle	-258 059	242 441	-77 740	-6 853	2 845	-97 366
Engagements - autres	-10 571	10 358	0	0	0	-213
Actifs disponibles à la vente	0	2 137	-550	-68	1 387	2 906
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-5 675	3 797	-348	0	34	-2 192
TOTAL	-287 125	270 352	-81 042	-9 661	4 266	-103 210

LPS

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Moins-values de cession	-452	5 484
Plus-values de cession	-1 959	-1 206
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	1 507	6 690
TOTAL	-3 346	-3 420

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt exigible		
Charge ou produit d'impôt différé net	-156 094	-125 157
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	19 228	-21 416
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	-136 866	-146 573
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	463 140	438 566
	29,55%	33,42%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2016	31.12.2015
Taux normal d'impôt		
Différences permanentes	34,43%	38,00%
Imposition à taux réduit et exonérations	-0,38%	1,13%
Impact des situations déficitaires	-7,70%	-4,59%
Crédits d'impôts	-0,29%	-0,13%
Exceptionnel	-0,80%	-1,26%
Autres	3,78%	0,30%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	0,51%	-0,03%
	29,55%	33,42%

La loi de finance pour 2017 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 28% sur un délai courant de 2017 à 2020 en fonction du chiffre d'affaires des entités. Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture. En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres). L'impact de ce retraitement est non matériel aux bornes du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

WFO

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2016	Mouvements de la période 2015
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-9 333	-644
- Reclassement vers le résultat		0
- Autres mouvements	-9 333	-644
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	54	-74
Eléments non recyclables en résultat	-9 279	-718
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-7 513	45 560
- Reclassement vers le résultat	-48 610	-9 656
- Autres mouvements	41 098	55 216
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	7 082	11 584
- Reclassement vers le résultat	534	1 195
- Autres mouvements	6 548	10 389
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	7 349	14 002
Eléments recyclables en résultat	6 918	71 146
TOTAL	-2 361	70 428

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	- 14 233	4 900	- 9 333	- 983	339	- 644
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	82	28	54	- 112	38	- 74
Eléments non recyclables en résultat	- 14 151	4 872	- 9 279	- 1 095	377	- 718
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	8 994	- 16 507	- 7 513	46 185	- 625	45 560
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	10 800	- 3 718	7 082	17 666	- 6 082	11 584
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	8 492	- 1 143	7 349	14 855	- 853	14 002
Eléments recyclables en résultat	28 286	- 21 368	6 918	78 706	- 7 560	71 146
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	14 135	- 16 496	- 2 361	77 611	- 7 183	70 428

AUTRES NOTES

En milliers d'euros

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	11 818 550	10 898 488
Engagements de financement	8 416 184	7 931 006
En faveur des établissements de crédit et assimilés	50 050	50 050
En faveur de la clientèle	8 366 134	7 880 956
Engagements de garantie	3 157 655	2 769 235
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 769	76 197
D'ordre de la clientèle	3 155 886	2 693 038
Engagements sur titres	244 711	198 247
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	244 711	198 247
Engagements reçus	38 001 379	34 502 209
Engagements de financement	9 753 228	8 491 975
Reçus des établissements de crédit et assimilés	9 753 228	8 491 975
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	26 819 690	25 274 076
Reçus des établissements de crédit et assimilés	167 985	29 467
Reçus de la clientèle	26 651 705	25 244 609
Engagements sur titres	1 428 461	736 158
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 428 461	736 158

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 50 050 milliers d'euros.

	31.12.2016	31.12.2015
Créances données en garantie	13 689 711	12 357 037
Banque de France	10 865 692	9 407 645
Banque Européenne d'Investissement	475 301	581 297
Caisse de Refinancement de l'Habitat	1 392 113	1 391 758
Caisse des dépôts et consignations	952 243	976 337
Autres	4 362	0
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	811 554	772 753
Titres et valeurs données en pension	5 112 360	4 407 717

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 5 074 millions d'euros.

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Produits internes (1)	227 202	209 488	-227 202	-209 488	0	0
Produits externes (2)	1 169 645	1 147 261	682 343	632 570	1 851 988	1 779 831
Produit net bancaire	1 396 847	1 356 749	455 141	423 082	1 851 988	1 779 831
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 133 759	-1 093 488	-148 533	-141 798	-1 282 292	-1 235 286
Résultat brut d'exploitation	263 088	263 261	306 608	281 284	569 696	544 545
Coût du risque	-102 721	-107 984	-489	-59	-103 210	-108 043
Résultat d'exploitation	160 367	155 277	306 119	281 225	466 486	436 502
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 699	3 215	6 363	1 265	10 062	4 480
Autres	-3 327	-3 594	-19	5 658	-3 346	2 064
Résultat courant avant impôt	160 739	154 898	312 463	288 148	473 202	443 046
Impôts sur les bénéfices	-29 848	-44 282	-107 018	-102 291	-136 866	-146 573
Résultat net	130 891	110 616	205 445	185 857	336 336	296 473
dont Intérêts minoritaires	73	60	77	98	149	158
Résultat net part du Groupe	130 818	110 556	205 369	185 759	336 187	296 315

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Actifs et Passifs sectoriels	73 216 547	67 055 024	47 176 379	43 056 777	120 392 926	110 111 801

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	633 481	549 575
Prêts et créances à la clientèle	3 986	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	52 480	51 688
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	35 564	28 177
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	35 228	15 387
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	1 472	1 055
Intérêts et charges assimilés	-	-
Commissions (Produits)	1 056	1 494
Commissions (Charges)	-19 815	-17 782
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	-	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	524	535
Produits des autres activités	4 832	2 508
Charges des autres activités	-	-829
Produit Net Bancaire	-11 931	-13 019

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement	-	-
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie	-	-
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Engagements sur titres	-	-
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 20 membres élus pour 3 ans :

- 18 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs représentants les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 820 milliers d'euros en 2016 (contre 1 057 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 4 843 milliers d'euros (contre 2 877 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès qualités* et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2016 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 366 milliers d'euros (contre 409 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2016	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	118 486	2 165 598	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33 177	648 629	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33 177	648 629	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2015	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	61 278	2 006 340	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	20 487	526 945	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	20 487	526 945	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste				
Entité consolidante						
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,1	93,0	93,1	93,0
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	100,0	97,3	97,0	97,2
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,0	97,2
KEYTRADE BANK (succursale) (2)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
KEYTRADE BANK Luxembourg SA (2)	Luxembourg	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	/	100,0	/
STRATEO (succursale) (2)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

LD

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
AIBO GESTION (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	44,6	/
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,1	87,1	31,2	31,5
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	France	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,7	26,7
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,0	35,0	15,6	15,8
DERIVATIVES SOLUTIONS (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,0	/	35,7	/
EC ADVISORS GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,0	/	22,7	/
LINK BY PRIMONIAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	44,6	/
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	40,0	17,8	18,0
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
PARISII GESTION PRIVÉE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL COURTAGE (EX-PRIMONIAL FINANCEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,6	45,0	44,6	45,0
PRIMONIAL INVESTMENT MANAGERS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	45,0
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,7	66,7	27,0	27,2
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	67,8	30,2	30,5
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	100,0	30,2	30,5
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX-PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ALTAROCCA RENDEMENT 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,6	/	25,6	/
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS 7	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	84,8	/	84,8
AUTOFOCUS 8	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	77,8	/	77,8
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,2	/	78,2	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,8	93,7	93,8
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,3	87,5	87,3	87,5
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,5	/	93,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,7	91,9	91,7	91,9
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,2	43,0	40,2	43,0
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,5	46,5	46,5	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	35,2	35,4	35,2
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,0	44,0	44,0	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FED CAPITAL INV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,7	61,9	63,7	61,9
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,6	97,4	96,6	97,4
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,2	61,6	68,2	61,6
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	/	97,4	/
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,7	60,6	61,7	60,6
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,4	87,2	87,4	87,2
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,6	53,6	51,6	53,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,1	56,7	65,1	56,7
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,8	59,5	62,8	59,5
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	71,9	72,0	71,9	72,0
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,7	87,2	88,7	87,2
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,3	89,8	89,3	89,8
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,0	85,8	85,0	85,8
FEDERAL OBLIGATAIRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	44,5	/	44,5
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	/	40,0	/
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,2	98,3	98,2
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,9	98,4	98,9	98,4
FEDERAL OPTIMAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,4	53,1	44,4	53,1
FEDERAL PEA SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	48,4	/	48,4
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE IR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,3	39,5	29,3	39,5
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,4	82,8	82,4	82,8
FORMUL ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,0	94,3	94,0	94,3
FORMUL ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,1	93,3	93,1
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	98,8	98,5	98,8
LFP MULTIMMO PHILOSO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,8	/	46,8	/
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMS EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	41,3	39,3	41,3
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	/	43,4	/
SCHELCHER EURO RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	24,6	/	24,6
SCI PERENNITE PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	/	81,8	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,0	68,0	54,0	68,0
SCPI PIERRE EXPANSIO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	/	57,0	/
SCPI PRIMONIA CAP IM (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,9	/	23,9	/
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,6	35,9	25,6	35,9
SP HAUT RENDEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,4	/	41,4	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	97,1	96,9	97,1
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,2	/	53,2	/
WE POSITIVE INVEST (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
WEST WEB VALLEY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,6	/	38,6	/

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2016

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

120

Note 46. Regroupement d'entreprises

En juin 2016, le Groupe a acquis à 100% le groupe Keytrade, banque en ligne spécialisée dans les produits bancaires et d'investissements. Cette acquisition se traduit dans le périmètre par la consolidation en intégration globale de quatre nouvelles entités :

- Keytrade Bank SA : Banque en ligne localisée en Belgique. Cette société a été fusionnée en novembre 2016 avec Arkéa Direct Bank. La fusion est réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet ;
- Keytrade Bank Luxembourg SA : Filiale de Keytrade Bank SA au Luxembourg ;
- Strateo : Succursale Suisse de Keytrade Bank SA ;
- RealLease SA : Société spécialisée en leasing. Cette société a été cédée le 28 octobre 2016.

L'opération se traduit par un écart d'acquisition comptabilisé au bilan de 93,6 millions d'euros.

La comptabilisation du regroupement est définitive.

Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

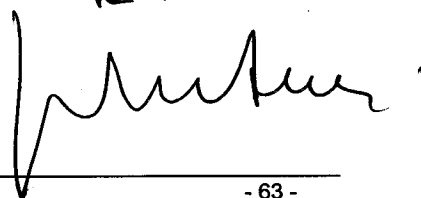
En décembre 2016, Crédit Mutuel Arkéa est entré en négociation exclusive avec Bridgepoint, en vue d'une prise de participation majoritaire du fonds au capital du groupe Primonial.

L'entrée d'un nouvel investisseur va permettre à Primonial de poursuivre son fort développement en France et de consolider sa position de leader indépendant dans les domaines de la distribution de solutions patrimoniales et de la gestion d'actifs. Elle doit également permettre le déploiement de Primonial à l'international.

Crédit Mutuel Arkéa, partenaire de Primonial depuis 2011 et actionnaire depuis 2014, conservera une participation significative au capital, de l'ordre de 35 %, pour soutenir le groupe dans ses projets de développement.

Aucun autre événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2016.

*Copie certifiée conforme
le Président*



19 8 MAI 2017

2017/12/31/2016



Comptes consolidés 31 décembre 2016

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Caisse, banques centrales	1	3 617 180	2 112 531
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	18 369 707	14 689 440
Instruments dérivés de couverture	3	833 155	814 113
Actifs financiers disponibles à la vente	4	38 972 707	36 268 355
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	6 943 889	7 039 982
Prêts et créances sur la clientèle	5	46 655 544	44 368 199
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		362 525	326 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	116 836	151 544
Actifs d'impôts courants	9	180 631	216 872
Actifs d'impôts différés	10	75 000	93 885
Comptes de régularisation et actifs divers	11	2 302 460	2 221 532
Actifs non courants destinés à être cédés		13 882	0
Participation aux bénéfices différée		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	210 821	207 534
Immeubles de placement	13	535 177	581 135
Immobilisations corporelles	14	242 544	235 251
Immobilisations incorporelles	15	418 622	336 192
Ecarts d'acquisition	16	542 246	448 633
TOTAL DE L'ACTIF		120 392 926	110 111 801

Passif	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Banques centrales	17	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18	614 623	570 479
Instruments dérivés de couverture	3	512 490	504 095
Dettes envers les établissements de crédit	17	7 087 004	6 455 557
Dettes envers la clientèle	19	47 173 126	41 450 622
Dettes représentées par un titre	20	12 869 775	13 779 820
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		45 132	19 229
Passifs d'impôts courants	9	96 360	163 170
Passifs d'impôts différés	10	167 297	133 466
Comptes de régularisation et passifs divers	21	4 684 818	3 296 487
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	22	39 781 787	37 214 272
Provisions	23	397 256	366 385
Dettes subordonnées	24	890 301	381 953
Capitaux propres totaux		6 072 957	5 776 266
Capitaux propres part du Groupe		6 070 210	5 773 723
Capital et réserves liées	25	2 203 108	2 202 620
Réserves consolidées	25	3 239 290	2 980 801
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26	291 625	293 987
Résultat de l'exercice		336 187	296 315
Intérêts minoritaires		2 747	2 543
TOTAL DU PASSIF		120 392 926	110 111 801

Comptes consolidés 31 décembre 2016

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Intérêts et produits assimilés	30	1 868 534	1 961 850
Intérêts et charges assimilés	30	-1 314 254	-1 341 198
Commissions (produits)	31	601 304	608 898
Commissions (charges)	31	-215 740	-192 745
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	32	26 413	25 617
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	142 710	46 562
Produits des autres activités	34	6 535 435	6 701 201
Charges des autres activités	34	-5 792 414	-6 030 354
PRODUIT NET BANCAIRE		1 851 988	1 779 831
Charges générales d'exploitation	35	-1 171 597	-1 136 737
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	-110 695	-98 549
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		569 696	544 545
Coût du risque	37	-103 210	-108 043
RESULTAT D'EXPLOITATION		466 486	436 502
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	10 062	4 480
Gains ou pertes sur autres actifs	38	-3 346	2 064
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOTS		473 202	443 046
Impôt sur les bénéfices	39	-136 866	-146 573
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		336 336	296 473
dont Intérêts minoritaires		149	158
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		336 187	296 315

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Résultat net		336 336	296 473
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-9 333	-644
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		54	-74
Eléments non recyclables en résultat		-9 279	-718
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts)		-7 513	45 560
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (nets d'impôts)		7 082	11 584
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		7 349	14 002
Eléments recyclables en résultat		6 918	71 146
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40	-2 361	70 428
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		333 975	366 901
dont part du Groupe		333 825	366 744
dont part des intérêts minoritaires		150	157

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et liées au capital	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2015	2 211 473	2 758 102	223 558	269 469	5 462 602	5 734	5 468 336
Augmentation / réduction de capital	-14 291				-14 291		-14 291
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions		-6 894			-6 894	-2 038	-8 932
Affectation du résultat 2014		269 469		-269 469	0		0
Distribution 2015 au titre du résultat 2014		-40 911			-40 911	-1 305	-42 216
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		0			0	-12	-12
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 182	2 979 766	223 558	0	5 400 506	2 379	5 402 885
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			70 429		70 429		70 429
Résultat 2015				296 315	296 315	159	296 473
Sous-total	2 197 182	2 979 766	293 987	296 315	5 767 250	2 537	5 769 757
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 418			1 418		1 418
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-1 122			-1 122		-1 122
Changement de méthodes comptables		6 654			6 654	3	6 657
Autres variations		-477			-477	3	-474
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 197 182	2 986 239	293 987	296 315	5 773 723	2 543	5 776 266
Augmentation / réduction de capital	488				488		488
Elimination des titres auto détenus					0		0
Emission d'actions de préférence					0		0
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					0		0
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					0		0
Affectation du résultat 2015		296 315		-296 315	0		0
Distribution 2016 au titre du résultat 2015		-39 174			-39 174	-5	-39 179
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		74			74	-10	64
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 197 670	3 243 452	293 987	0	5 735 109	2 528	5 737 637
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-2 362		-2 362	1	-2 361
Résultat 2016				336 187	336 187	149	336 336
Sous-total	2 197 670	3 243 452	291 625	336 187	6 068 934	2 678	6 071 612
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		1 349			1 349		1 349
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		-91			-91		-91
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		18			18	69	87
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 197 670	3 244 728	291 625	336 187	6 070 210	2 747	6 072 957

269

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

En milliers d'euros

31.12.2016 **31.12.2015**

Résultat net	336 336	296 473
Impôt	136 866	146 573
Résultat avant impôt	473 202	443 046
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	108 200	95 844
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	241 -	2 215
Dotations nettes aux provisions	2 602 019	3 415 643
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-10 062 -	4 480
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-73 271 -	19 607
(Produits)/charges des activités de financement	0	-
Autres mouvements	542 861	60 096
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	3 169 988	3 545 281
Opérations interbancaires	1 297 961	1 889 192
Opérations avec la clientèle	455 879	203 173
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-3 775 799 -	3 839 852
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 339 386 -	267 720
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	524	535
Impôts versés	-181 518 -	154 915
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-863 567 -	2 169 587
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2 779 623	1 818 740

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Actifs financiers et participations	-328 154 -	133 310
Immmeubles de placement	22 503 -	68 234
Immobilisations corporelles et incorporelles	-319 729 -	93 876
Autres	0	-
LUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-625 380 -	295 420

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-39 562 -	33 165
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-414 500 -	648 507
LUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-454 062 -	681 672

Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 700 181	841 648
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2 779 623	1 818 740
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-625 380 -	295 420
	-454 062 -	681 672

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture

Trésorerie, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	2 114 121	1 272 473
Emprunts (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	2 112 531	1 340 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 590 -	67 835
Trésorerie, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 17)	3 814 302	2 114 121
Emprunts (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 17)	3 617 196	2 112 531
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	197 106	1 590
	1 700 181	841 648

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.
La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.
Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris les flux relatifs aux titres de créances négociables.
Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes à long terme.

Annexe

Comptes consolidés 31 décembre 2016

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Crédit Mutuel Arkéa a pris le contrôle exclusif du groupe Keytrade Bank le 06 juin 2016. Cette opération, dans la droite ligne des orientations du projet stratégique Arkéa 2020, permet au Crédit Mutuel Arkéa d'accélérer son développement sur le marché de la banque en ligne et des services financiers digitaux, et de renforcer significativement ses positions à l'échelle européenne. L'acquisition de Keytrade Bank permet en effet de constituer un acteur majeur de la banque en ligne en Europe, comptant près de 600 000 clients dans 4 pays (France, Belgique, Luxembourg et Suisse) et fort de 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa et les actionnaires du groupe Primonial, sont entrés en négociations exclusives avec Bridgepoint, en vue d'une prise de participation majoritaire au capital du groupe de l'ordre de 50 %. Crédit Mutuel Arkéa, partenaire de Primonial depuis 2011 et actionnaire depuis 2014, conserverait une participation significative au capital, de l'ordre de 35%. Le groupe a appliqué la norme IFRS5 « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour les éléments concernés.

Malgré un environnement économique défavorable pesant particulièrement sur les activités de banque de détail, le groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans son ensemble, présente une performance solide démontrant la force de son modèle d'affaires diversifié. Le produit net bancaire en hausse de 4% et la maîtrise des charges d'exploitation permettent d'afficher un résultat net part du groupe en croissance de 13% à 336 M€.

Le compte de résultat enregistre une plus-value exceptionnelle de 26 M€ au titre de la cession de la participation dans Visa Europe, rachetée par Visa Inc. L'opération est réglée par Visa Inc. en numéraire, titres de préférence et un paiement différé en numéraire dans 3 ans.

En termes de structure de bilan et de ratios de solvabilité et de liquidité, Crédit Mutuel Arkéa continue d'afficher des fondamentaux robustes.

La dynamique de développement du groupe se traduit aussi par l'émission de dette subordonnée Tier 2 de 500 M€ au deuxième trimestre 2016.



NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2013-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Au 31 décembre 2016, le Groupe applique les nouvelles normes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016, lesquelles sont présentées dans le tableau suivant :

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel	L'objectif des amendements est de clarifier et simplifier la comptabilisation des cotisations qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel	01.01.2016	Sans impact
Améliorations annuelles 2010-2012	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IFRS 11	Ces amendements apportent des précisions sur la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité est une entreprise au sens de la norme IFRS 3. Ces acquisitions doivent être comptabilisées selon les principes comptables de la norme IFRS 3 et les autres normes IFRS qui ne sont pas en contradiction avec la norme IFRS 11. Des informations requises pour les regroupements d'entreprises doivent faire l'objet d'une mention dans l'annexe.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Ces amendements apportent "une clarification sur les modes d'amortissement acceptables". Les amendements à l'IAS 16 précisent que les méthodes d'amortissements basées sur les revenus sont inappropriées pour les immobilisations corporelles et incorporelles. Cependant, cette présomption sur les immobilisations incorporelles peut être réfutée dans certaines circonstances.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 16 et IAS 41	Ces amendements portent sur les actifs biologiques producteurs qui entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 au lieu de la norme IAS 41.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IAS 1 - Initiative concernant les informations à fournir	Les modifications visent à renforcer la demande aux entreprises de faire preuve de jugement professionnel pour déterminer les informations à fournir dans leurs états financiers, afin que les informations présentées soient pertinentes et efficaces	01.01.2016	Sans impact significatif
Améliorations annuelles 2012-2014	Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements relatifs à des normes déjà existantes.	01.01.2016	Sans impact significatif
Amendements à IAS 27 - Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	L'objectif des amendements est de permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser leurs participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans leurs états financiers individuels.	01.01.2016	Sans impact
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement - Application de l'exception de consolidation	Ces amendements visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement.	01.01.2016	Sans impact

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2016 n'est qu'optionnelle.



IFRS 9 Instruments financiers

Date et méthodes de première d'application

Suite à l'adoption, par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, de la norme IFRS 9 dont la version finale a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en juillet 2014, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a décidé d'appliquer celle-ci à partir du 1er janvier 2018, date d'application obligatoire. Par ailleurs, comme cela est permis par la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers consolidés de la période antérieure à la date de première application à des fins de comparabilité. A date, la Direction du Crédit Mutuel Arkéa juge non prioritaire l'application du volet couverture d'IFRS 9 (Phase 3) qui n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe et qui pourra être mis en application ultérieurement en lien avec le projet de texte séparé de l'IASB sur la macrocouverture. Le groupe fait ainsi le choix de maintenir les principes de couverture de la norme IAS 39 au 1er janvier 2018.

Le projet IFRS 9

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre les travaux nécessaires pour adapter ses systèmes d'information ainsi que ses processus d'organisation et de collecte d'informations.

L'ensemble des parties prenantes internes au groupe et impactées par la mise en application de la norme sont impliquées dans le projet ; des programmes de formation leur sont proposés et seront déclinés jusqu'en 2017.

Le Comité exécutif et le Comité des comptes bénéficient de ce programme de formation ; le Comité exécutif est l'instance décisionnaire des principaux choix du projet et options comptables qui sont en cours de définition.

Les principes comptables IFRS 9

Sont décrits ci-dessous les grands principes comptables retenus par le groupe Crédit Mutuel Arkéa relativement :

- a) Au classement et à l'évaluation des actifs financiers (Phase 1 de la norme), déclinés en fonction des trois catégories comptables :
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat
 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
 - Actifs financiers au Coût amorti
- b) A la dépréciation des actifs financiers entrant dans le périmètre (Phase 2 de la norme).

Les évolutions impactant le classement et l'évaluation des passifs financiers sont jugées non significatives pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

a) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit deux nouveaux critères pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dette et des prêts et créances :

- Le modèle de gestion qui synthétise l'objectif de détention des instruments financiers : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et revente » ou « Revente » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartiront entre les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ;

- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ;
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI »).

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

De même que sous IAS 39, les instruments financiers dérivés seront considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les principes de comptabilisation à l'initiation et en date d'arrêté seront les mêmes que sous IAS 39.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres engloberont les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre d'acquisitions/cessions ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Cette catégorie inclura également les titres de capitaux propres qui relèveront de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale.

Les principes de comptabilisation seront similaires à ceux appliqués sous IAS 39 aux actifs comptabilisés en Actifs disponibles à la vente (AFS), excepté pour les titres de capitaux propres pour lesquels les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne seront plus constatés en résultat en cas de cession : ils seront comptabilisés en capitaux propres non recyclables. Les dividendes continueront d'être comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au Coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti contiendront les titres de dette (à revenu fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Les Prêts et créances sur établissement de crédit et Prêts et créances sur la clientèle du groupe Crédit Mutuel Arkéa seront majoritairement comptabilisés au Coût amorti.

b) Dépréciation

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle basé sur les pertes attendues (qui remplacera le modèle de dépréciation IAS 39 basé sur les pertes avérées).

Les provisions prendront en compte :

- La probabilité de défaut du débiteur
- La perte en cas de défaut du débiteur
- L'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et en hors-bilan).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et, nouveauté sous IFRS 9, futures (« forward looking »).

Dès l'entrée de l'actif financier au bilan, une provision pour perte attendue sera comptabilisée. Elle sera calculée sur la base des pertes attendues à 1 an.

Si, à partir de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, le risque de crédit augmente significativement, ou si une perte avérée est identifiée, l'encours se verra provisionné sur la base d'une perte attendue calculée sur la maturité résiduelle de l'instrument.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Cette norme définit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients à l'exception des contrats qui relèvent de normes spécifiques notamment celles relatives aux locations, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers. Il convient de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Des amendements viennent notamment apporter des clarifications sur sa mise en œuvre pour les points suivants : identification des obligations de prestations, distinction agent / principal, licences de propriété intellectuelle.

L'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 le 29 octobre 2016 qui sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'appliquera pas la norme par anticipation.

Le Groupe est en cours d'étude des principaux impacts de cette nouvelle norme. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

Principales normes non adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016

Normes IAS / IFRS	Sujet concerné	Date d'application : exercices ouverts à compter du	Conséquences de l'application
Amendements à IAS 7	L'objectif de ces amendements est de fournir une information supplémentaire au sein des états financiers (et plus précisément en annexe), sur les variations des passifs liés aux activités de financement.	01.01.2017	Sans impact significatif
Amendements à IAS 12	L'objectif de ces amendements est d'énumérer les conditions permettant de calculer un impôt différé sur une perte latente sur un instrument de dette évalué à la juste valeur	01.01.2017	Sans impact significatif

IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 Locations, publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'existence d'un actif identifié et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être plus limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation de tous les contrats de location, à l'actif sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Sous réserve de son adoption par l'Union Européenne, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sur les comptes du Groupe ont débuté suite à la publication.

Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciation durable d'actifs financiers classés dans la catégorie « disponible à la vente »,
- dépréciations des prêts et créances,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuel à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents,
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du Groupe,
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles),
- les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadre de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA). Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intègre notamment les précisions apportées par cette norme, a amené le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (Credit Value Adjustment – CVA).

1
1
1
1
1

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite des « swaptions », multipliée par la probabilité de défaut (PD) du Groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2016 est de -20,8 M€.

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du Groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 391 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 405 millions au 31 décembre 2015. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de +13 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie sont également enregistrés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe de cette catégorie sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 %,
- et si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation de l'opération couverte. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture.

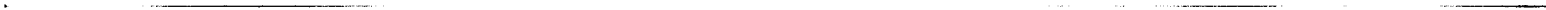
Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. De manière rétrospective, les couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants.

Couverture de flux de trésorerie :

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».



Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts sont étalées. La renégociation du prêt entraîne la décomptabilisation ou la modification de l'ancien prêt. Selon ce principe, les commissions restant à étaler sur les anciens prêts sont comptabilisées immédiatement en résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances du 31/12/2013. Les impacts comptables de la restructuration des prêts sont intégrés dans les comptes depuis 2014.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. En conséquence, seules les provisions sur créances contentieuses ont fait l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Créances dépréciées sur base collective

Les créances non dépréciées sur base individuelle sont regroupées selon leur niveau de risque de crédit pour former des ensembles homogènes. La méthodologie de calcul de la dépréciation collective repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II.

Elle conduit à déprécier les classes de risques correspondant aux probabilités de défaut les plus élevées. Elle tient compte du recalibrage des algorithmes demandé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de l'homologation Bâle II.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut être amené à constater une provision collective complémentaire pour couvrir le risque de crédit d'un secteur économique ou d'une zone géographique donné(e) et qui ne serait pas couvert par une dépréciation individuelle.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le Groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le Groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

WJD

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont essentiellement basés sur la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF). Celle-ci repose sur des hypothèses relatives aux projections de flux de revenus et de charges sur le fondement de plans à moyen terme, extrapolés à l'infini sur la base de taux de croissance escomptés.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 3 et 5 ans. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon la méthode du Capital Asset Pricing Model. Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque qui dépend de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Les taux d'actualisation utilisés en 2016 sont compris entre 7,10% et 10,73% et les taux de croissance à l'infini entre 2% et 2,5 %.

En complément, des tests de sensibilité sont réalisés afin de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme le taux d'actualisation ou le taux de croissance à l'infini. Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 7,1% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 5,2% sans entraîner aucune dépréciation d'unité génératrice de trésorerie.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés), à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement, les litiges et les engagements de signature.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le Groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés à ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en décembre 2016 intègrent un taux d'actualisation de 1,84 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 1,02 % et 5,70 % et un taux de revalorisation brute des salaires compris entre 2,41 % et 3,07 % (1). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.



Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés de couverture.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- les FCPR ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle donnent lieu à une prime comptabilisée en compte de résultat à la mise en place.

Principes comptables pour l'activité assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « produits des autres activités » et « charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20% des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

En juin 2016, le Groupe a acquis à 100% le groupe Keytrade, banque en ligne spécialisée dans les produits bancaires et d'investissements. Cette acquisition se traduit dans le périmètre par la consolidation en intégration globale de quatre nouvelles entités :

- Keytrade Bank SA : Banque en ligne localisée en Belgique. Cette entité a été fusionnée en novembre 2016 avec Arkéa Direct Bank. La fusion est réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet ;
- Keytrade Bank Luxembourg SA : Filiale de Keytrade Bank SA au Luxembourg ;
- Strateo : Succursale Suisse de Keytrade Bank SA ;
- RealLease SA : Société spécialisée en leasing. Cette société a été cédée le 28 octobre 2016.

Le périmètre de consolidation évolue également avec l'entrée de l'entité SMSPG, nouvelle structure juridique détenue principalement par les managers de SPG, qui est consolidée en intégration globale.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 45. La note 46 concerne les regroupements d'entreprise réalisés au cours de l'exercice.

REGLES DE CONSOLIDATION

Date de clôture

Toutes les entités consolidées ont arrêté leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises consolidées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquire (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition », s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unité génératrice de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du Groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Les différences de change constatées sur le capital, les réserves et le report à nouveau sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

NOTES SUR LE BILAN

En milliers d'euros

Note 1. Caisse, banques centrales

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	3 496 003	1 974 987
Caisse	121 193	137 544
Créances rattachées	-16	0
TOTAL	3 617 180	2 112 531
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	729 769	601 688
Autres comptes ordinaires	306 106	259 694
Prêts	5 159 165	5 606 697
Titres non cotés sur un marché actif	3 000	10 000
Pensions	702 823	500 939
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	43 026	60 964
Dépréciations	0	0
TOTAL	6 943 889	7 039 982
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	472 268	352 923

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs classés en juste valeur sur option	17 875 207	14 214 563
Actifs détenus à des fins de transaction	494 500	474 877
TOTAL	18 369 707	14 689 440

Note 2a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2016	31.12.2015
Titres		
- Effets publics	17 862 074	14 198 757
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	5 203 006	4 179 123
. Non cotés	4 906 383	4 114 081
- Actions et autres titres à revenu variable	296 623	65 042
. Cotés	12 659 068	10 019 634
. Non cotés	6 947 497	6 436 835
Autres actifs financiers (1)	5 711 571	3 582 799
dont pensions	13 133	15 806
TOTAL	17 875 207	14 214 563

(1) Les autres actifs financiers à la juste valeur sur option sont constitués de prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 12 940 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

280

Note 2b. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2016	31.12.2015
Titres		
- Effets publics	3 056	3 112
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	3 056	3 112
. Non cotés	3 045	3 098
- Actions et autres titres à revenu variable	11	14
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers	491 444	471 765
dont pensions	0	0
TOTAL	494 500	474 877

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	1 636	8 640	2 057	24 897
Couverture de juste valeur (FVH)	831 519	503 850	812 056	479 198
TOTAL	833 155	512 490	814 113	504 095

Le montant de variation des flux de trésorerie recyclé en résultat est de 814 milliers d'euros.

Note 4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2016	31.12.2015
Effets publics	14 888 465	14 049 036
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 904 609	18 956 963
- Cotés	18 692 782	17 860 524
- Non cotés	2 211 827	1 096 439
Actions et autres titres à revenu variable	1 941 892	2 343 231
- Cotés	1 260 848	1 361 683
- Non cotés	681 044	981 548
Titres immobilisés	786 620	549 775
- Titres de participation	413 121	276 849
- Autres titres détenus à long terme	275 957	180 418
- Parts dans les entreprises liées	97 542	92 508
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	451 121	369 350
TOTAL	38 972 707	36 268 355
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	447 957	438 961
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont actifs dépréciés	0	0
Dont obligations douteuses	32 554	40 655
Dont dépréciations	-53 573	-57 762
Dont titres de participation cotés	0	0

WPN

Note 5. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2016	31.12.2015
Créances saines	44 186 442	42 062 147
. Créances commerciales	134 554	141 608
. Autres concours à la clientèle	43 938 031	41 794 130
- Crédits à l'habitat	23 666 666	22 232 478
- Autres concours et créances diverses dont pensions	20 271 365	19 561 652
. Créances rattachées	113 857	126 409
. Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances d'assurance et réassurance	141 279	131 761
Créances dépréciées sur base individuelle	1 530 703	1 513 100
Créances brutes	45 858 424	43 707 008
Dépréciations individuelles	-839 943	-854 549
Dépréciations collectives	-145 211	-108 596
Sous total I	44 873 270	42 743 863
Location financement (investissement net)	1 824 920	1 663 460
. Mobilier	993 621	863 672
. Immobilier	759 432	725 080
. Créances dépréciées sur base individuelle	71 867	74 708
Dépréciations	-42 646	-39 124
Sous total II	1 782 274	1 624 336
TOTAL	46 655 544	44 368 199
dont prêts participatifs	12 165	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux actifs dépréciés et aux arriérés de paiement
	jusqu'à 30 jours	de 30 jours à 60 jours	de 60 jours à 90 jours	
Instruments de capitaux propres				0
Instruments de dette	0	0	0	0
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières				
Clientèle de détail				
Prêts et avances	170 336	46 155	26 241	170 945
Administrations centrales				
Etablissements de crédit				
Autres entreprises financières				
Entreprises non financières	35 099	10 901	6 185	32 539
Clientèle de détail	135 237	35 254	20 056	138 407
Autres actifs financiers	0	0	0	0
TOTAL	170 336	46 155	26 241	170 945
Garanties non affectées				0

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s).

Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

250

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2016	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	TOTAL
Encours sains	34 186	19 917	54 103
Encours douteux - montants bruts	204 841	150 599	355 440
Encours douteux restructurés - dépréciations	- 88 909	- 80 065	- 168 974
Encours douteux nets	115 932	70 534	186 466

Note 7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2016	31.12.2015
Titres	115 814	149 967
- Effets publics	59 114	59 225
- Obligations et autres titres à revenu fixe	56 700	90 742
. Cotés	55 204	78 253
. Non cotés	1 496	12 489
Créances rattachées	1 022	1 577
TOTAL BRUT	116 836	151 544
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	116 836	151 544

Note 8. Cadrage des provisions

	31.12.2015	Dotation	Reprise	Autre	31.12.2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-1 002 269	-322 505	298 320	-1 346	-1 027 800
Titres disponibles à la vente	-57 762	-3 401	7 753	-163	-53 573
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0
TOTAL	-1 060 031	-325 906	306 073	-1 509	-1 081 373

Note 9. Impôts courants

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	180 631	216 872
Passif (par résultat)	96 360	163 170

Note 10. Impôts différés

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	66 111	87 733
Actif (par capitaux propres)	8 889	6 152
Passif (par résultat)	51 123	35 357
Passif (par capitaux propres)	116 174	98 109

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2016	31.12.2015
Déficits fiscaux reportables	13 948	9 322
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées titres disponibles à la vente	-136 521	-120 010
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	2 330	6 048
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	26 908	22 008
Provisions pour risques et charges non déductibles	64 490	51 056
Réserves latentes de location financement	-37 827	-31 458
Autres décalages temporaires	-25 625	23 453
Total net d'impôts différés	-92 297	-39 581

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale

Note 11. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	439 092	493 670
Comptes d'ajustement sur devises	53 529	34 010
Produits à recevoir	96 793	83 741
Comptes de régularisation divers	187 641	195 536
Sous-total	777 055	806 957
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	90 957	113 376
Débiteurs divers	518 593	427 599
Dépôts de garantie versés	811 554	772 753
Stocks et assimilés	1 626	5 542
Autres emplois divers	3 550	2
Sous-total	1 426 280	1 319 272
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques – Part des réassureurs	70 478	68 524
Autres	28 647	26 779
Sous-total	99 125	95 303
TOTAL	2 302 460	2 221 532

Note 12. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	127 951	1 679	524	123 063	2 333	535
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	-857	-13	0	-844	-5	0
Primonial Holding	50 930	6 363	0	58 643	1 265	0
NEW PORT	32 798	2 033	0	26 672	887	0
TOTAL BRUT	210 821	10 062	524	207 534	4 480	535

180



Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 295 430	17 247	11 914	7 701	117 158	607 992
Crédit Mutuel Cartes de Paiement	3 079	-43	-62	-62		3 060
Primonial Holding	306 084	146 573	36 734	23 079		127 866
NEW PORT	168 726	6 628	6 571	6 571	45 153	107 416

Note 13. Immeubles de placement

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2016
Coût historique	791 680	5 720	-40 324	0	757 076
Amortissements et dépréciations	-210 545	-26 005	14 651	0	-221 899
MONTANT NET	581 135	-20 285	-25 673	0	535 177

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 848 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 871 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Note 14. Immobilisations corporelles

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2016
Coût historique					
Terrains d'exploitation	22 296	3	-28	0	22 271
Constructions d'exploitation	527 287	22 137	-3 573	26	545 877
Autres immobilisations corporelles	197 119	32 287	-9 591	479	220 294
Total	746 702	54 427	-13 192	505	788 442
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-349 452	-21 581	2 940	-24	-368 117
Autres immobilisations corporelles	-161 999	-19 575	4 182	-389	-177 781
Total	-511 451	-41 156	7 122	-413	-545 898
MONTANT NET	235 251	13 271	-6 070	92	242 544

(1) Correspond principalement à l'entrée du groupe Keytrade dans le périmètre

280

Note 15. Immobilisations incorporelles

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre (1)	31.12.2016
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	312 621	46 504	-655	17 479	375 949
Immobilisations acquises	590 187	65 358	-38 073	72 323	689 795
Logiciels	321 491	20 396	-3 165	123	338 845
Autres	268 696	44 962	-34 908	72 200	350 950
Total	902 808	111 862	-38 728	89 802	1 065 744
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-202 798	-55 314	351	0	-257 761
Immobilisations acquises	-363 818	-30 290	4 829	-82	-389 361
Logiciels	-289 159	-17 724	2 509	-82	-304 456
Autres	-74 659	-12 566	2 320	0	-84 905
Total	-566 616	-85 604	5 180	-82	-647 122
MONTANT NET	336 192	26 258	-33 548	89 720	418 622

(1) Correspond principalement à l'entrée du groupe Keytrade dans le périmètre

Les immobilisations générées en interne correspondent principalement à des logiciels.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent notamment les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (marques à durée de vie indéfinie, relations clientèle).

Note 16. Ecart d'acquisition

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2016
Ecart d'acquisition brut	448 633	93 613	0	0	542 246
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	448 633	93 613	0	0	542 246

Répartition par Pôles

Pôle	Entités	31.12.2016	31.12.2015*
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	166 144
Entreprises et Institutionnels	CFCAL Banque CFCAL SCF	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés	Leasecom Leasecom Car	32 723	32 723
B2B et Services Spécialisés	Leetchi SA Mangopay	25 682	25 682
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
Ecart d'acquisition net		542 246	448 633

* : pro forma suite à la nouvelle organisation du groupe

Handwritten signature

Conformément à IAS 36, l'UGT Service aux investisseurs et épargne en ligne a été scindée au cours de l'exercice afin de tenir compte de la nouvelle organisation du Groupe. En effet, chacune de ces activités est aujourd'hui affectée à un pôle différent : clientèle retail pour Arkéa Direct Bank (Fortuneo) et B2B et Services Spécialisés pour Procapital.

La répartition a été effectuée sur la base de la juste valeur de chacune des entités : le goodwill, antérieurement de 229 144 K€ pour cette UGT, a été affecté à hauteur de 63 000 K€ au pôle B2B et Services Spécialisés (Procapital) et à hauteur de 166 144 K€ au pôle Clientèle Retail (Arkéa Direct Bank).

Note 17. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2016	31.12.2015
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 087 004	6 455 557
Comptes réseau Crédit Mutuel	37 095	10 214
Autres comptes ordinaires	127 061	249 561
Emprunts	1 759 466	1 724 779
Autres dettes	45 056	51 143
Pensions	5 112 360	4 407 717
Dettes rattachées	5 966	12 143
TOTAL	7 087 004	6 455 557
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	275 162	351 333

Note 18. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	600 985	564 946
Instruments dérivés	600 985	564 946
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	13 638	5 533
Dettes envers les établissements de crédit	41	18
Dettes envers la clientèle	13 597	5 515
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	614 623	570 479

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 614 585 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 570 473 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La variation de juste valeur imputable à l'évolution du risque émetteur du groupe Crédit Mutuel Arkéa au regard des conditions d'émission du groupe est négligeable au 31 décembre 2016.

Note 18a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	41	10	31	18	13	5
Dettes envers la clientèle	13 597	13 590	7	5 515	5 514	1
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 638	13 600	38	5 533	5 527	6

1
1

Note 18b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

31.12.2016							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 324 599	0	1 324 599	-387 847	0	-550 600	386 152
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	702 823	0	702 823	0	-692 075	0	10 748
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	2 027 422	0	2 027 422	-387 847	-692 075	-550 600	396 900
Passifs							
Dérivés	1 113 475	0	1 113 475	-387 847	0	-636 235	89 393
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 108 406	0	5 108 406	0	-5 048 333	-52 135	7 938
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	6 221 881	0	6 221 881	-387 847	-5 048 333	-688 370	97 331

31.12.2015							
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs/actifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Actifs							
Dérivés	1 285 878	0	1 285 878	-357 852	0	-546 465	381 561
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	500 939	0	500 939	0	-500 939	0	0
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des actifs	1 786 817	0	1 786 817	-357 852	-500 939	-546 465	381 561
Passifs							
Dérivés	1 069 041	0	1 069 041	-357 852	0	-643 035	68 154
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	4 409 469	0	4 409 469	0	-4 327 898	-57 141	24 430
Autres instruments financiers	0		0	0	0	0	0
Total des passifs	5 478 510	0	5 478 510	-357 852	-4 327 898	-700 176	92 584

CREDIT MUTUEL ARKEA

Comptes consolidés 31.12.2016

287

Note 19. Dettes envers la clientèle

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes d'épargne à régime spécial	23 972 466	20 989 441
A vue	18 862 734	16 179 123
A terme	5 109 732	4 810 318
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	210 485	9 290
Sous-total	24 182 951	20 998 731
Comptes ordinaires	15 540 647	12 682 257
Comptes et emprunts à terme	7 318 101	7 671 706
Pensions	0	0
Dettes d'assurance et de réassurance	49 297	46 818
Dettes rattachées	82 130	51 110
Sous-total	22 990 175	20 451 891
TOTAL	47 173 126	41 450 622

Note 20. Dettes représentées par un titre

	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse	20 364	21 971
Titres du marché interbancaire et TCN	3 217 291	3 202 656
Emprunts obligataires	9 353 691	10 287 338
Dettes rattachées	278 429	267 855
TOTAL	12 869 775	13 779 820

Note 21. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	435 985	398 328
Comptes d'ajustement sur devises	49 520	41 279
Charges à payer	155 690	145 760
Produits constatés d'avance	264 623	270 868
Comptes de régularisation divers	35 332	110 333
Sous-total	941 150	966 568
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	214 029	193 153
Versements restant à effectuer sur titres	7 782	3 047
Créditeurs divers	3 497 678	2 112 076
Sous-total	3 719 489	2 308 276
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	24 179	21 643
Autres	0	0
Sous-total	24 179	21 643
TOTAL	4 684 818	3 296 487

1/5

Note 22. Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Vie hors unités de compte	30 988 092	29 533 979
dont Participation aux bénéfices	2 539 634	2 327 128
Non vie	454 998	433 264
Unités de compte	8 197 175	7 108 811
Autres	141 522	138 218
TOTAL	39 781 787	37 214 272
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-70 478	-68 524
Provisions techniques nettes	39 711 309	37 145 748

Note 23. Provisions

	31.12.2015	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2016
Provisions pour engagements de retraite	253 091	19 838	-13 840	-280	-108	258 701
Provisions pour épargne-logement	35 865	8 518	0	0	0	44 383
Provisions pour exécution des engagements de signature	23 493	9 577	-313	-6 879	0	25 878
Provisions pour impôts	3 660	13 774	-390	-148	0	16 896
Provisions pour litiges	8 343	2 009	-2 190	-1 036	265	7 391
Provisions pour risques	10 697	3 272	-3 170	-40	0	10 759
Autres	31 236	12 370	-5 714	-4 859	215	33 248
TOTAL	366 385	69 358	-25 617	-13 242	372	397 256

Note 23a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

	31.12.2015	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2016
Indemnités de fin de carrière	50 782	2 535	-2 032	135	51 420
Compléments de retraite	98 980	15 994	-6 943	-243	107 788
Primes liées aux médailles du travail	38 660	1 309	-1 910	0	38 059
Comptes épargne-temps	64 669	0	-3 235	0	61 434
TOTAL	253 091	19 838	-14 120	-108	258 701

720

Note 23b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	4 735 996	43 377	4 405 023	34 386
Ancienneté de moins de 4 ans	2 829 556	11 579	2 412 870	6 283
Ancienneté de 4 à 10 ans	987 786	8 087	1 013 869	5 065
Ancienneté de plus de 10 ans	918 654	23 711	978 284	23 038
Comptes épargne-logement	656 508	84	681 813	1
TOTAL	5 392 504	43 461	5 086 836	34 387

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	8 716	37	13 340	60
Comptes épargne-logement	81 364	884	121 988	1 418
TOTAL	90 080	921	135 328	1 478

Note 24. Dettes subordonnées

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes subordonnées	774 020	274 743
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	97 211	97 217
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	16 377	7 300
TOTAL	890 301	381 953

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2016

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Échéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	97 314	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	18.09.2008	300 000	Euro	6,75%	18.09.2018
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
TOTAL		897 314			

Note 25. Capital et réserves liées- Réserves consolidées

	31.12.2016	31.12.2015
Capital	2 197 670	2 197 182
Réserves liées au capital	5 438	5 438
Réserves consolidées	3 239 290	2 980 801
Réserve légale	401 658	379 475
Réserves statutaires et contractuelles	1 705 169	1 605 412
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	1 070 629	933 040
Report à nouveau	61 834	62 874
TOTAL	5 442 398	5 183 421

Le capital social du Groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 5 251 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 784 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les principaux ratios réglementaires sont exposés dans le rapport de gestion du Groupe.

Note 26. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs disponibles à la vente	347 308	347 473
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-4 432	-11 514
Biens immobiliers	0	0
Autres	-51 253	-41 973
TOTAL	291 625	293 987

Note 27. Analyse des échéances des passifs financiers

	Durée restant à courir					Total
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	
Passifs à la juste valeur par résultat	10 649	16 352	91 137	496 485		614 623
Instruments dérivés de couverture					512 490	512 490
Dettes envers les établissements de crédit	3 260 791	2 031 359	525 887	1 268 871		7 086 908
Dettes envers la clientèle	36 161 776	1 406 947	5 085 268	4 519 127		47 173 118
Dettes représentées par un titre	2 540 315	2 903 002	4 330 152	3 096 306		12 869 775
Dettes subordonnées	95	143	273 587	519 265	97 211	890 301

Les différents éléments repris dans ce tableau sont ventilés en fonction de leur maturité contractuelle et non actualisés.

Note 28a. Hiérarchie de la juste valeur

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	32 531 000	3 983 968	2 457 739	38 972 707
- Effets publics et valeurs assimilées (1)	14 944 079	117 831	0	15 061 910
- Obligations et autres titres à revenu fixe (2) (3)	16 373 813	3 865 559	936 380	21 175 752
- Actions et autres titres à revenu variable	1 213 108	241	735 076	1 948 425
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	337	688 741	689 078
- Parts entreprises liées	0	0	97 542	97 542
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 407 475	4 877 514	5 084 718	18 369 707
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 056	0	3 056
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (4)	556 303	4 369 881	276 822	5 203 006
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (5)	7 851 172	0	4 807 896	12 659 068
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	13 092	0	13 092
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	491 444	0	491 444
Instruments dérivés de couverture	0	833 155	0	833 155
TOTAL	40 938 475	9 694 637	7 542 457	58 175 569
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	614 623	0	614 623
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	41	0	41
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	13 597	0	13 597
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	600 985	0	600 985
Instruments dérivés de couverture	0	512 490	0	512 490
TOTAL	0	1 127 113	0	1 127 113

(1) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(2) Des transferts de niveau 2 à niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 79M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(4) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour 25M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(5) Des transferts de niveau 1 à 3 ont été réalisés pour 543M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 3.

31/12/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	30 168 554	2 171 093	3 928 708	36 268 355
- Effets publics et valeurs assimilées	14 018 802	194 380	0	14 213 182
- Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	14 853 005	1 975 585	2 333 114	19 161 704
- Actions et autres titres à revenu variable	1 296 747	794	1 046 153	2 343 694
- Participations et autres titres détenus à long terme	0	334	456 933	457 267
- Parts entreprises liées	0	0	92 508	92 508
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 695 502	3 622 855	2 371 083	14 689 440
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	3 112	0	3 112
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO (2)	1 021 189	3 132 172	25 762	4 179 123
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO (3)	7 674 313	0	2 345 321	10 019 634
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVO	0	659	0	659
- Prêts et créances sur la clientèle - JVO	0	15 147	0	15 147
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	471 765	0	471 765
Instruments dérivés de couverture	0	814 113	0	814 113
TOTAL	38 864 056	6 608 061	6 299 791	51 771 908
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	570 479	0	570 479
- Dettes envers les établissements de crédit - JVO	0	18	0	18
- Dettes envers la clientèle - JVO	0	5 515	0	5 515
- Dettes représentées par un titre - JVO	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	564 946	0	564 946
Instruments dérivés de couverture	0	504 095	0	504 095
TOTAL	0	1 074 574	0	1 074 574

(1) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 442 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(2) Des transferts de niveau 1 à niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 90 millions d'euros. Ils concernent essentiellement des obligations structurées dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

(3) Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 417 millions d'euros. Ils concernent des OPCVM pour lesquels l'évaluation correspond aux critères définis pour le niveau 3.

JPD

Note 28b. Hiérarchie de la juste valeur – détail du niveau 3

	31.12.2015	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts
Actifs financiers disponibles à la vente	3 928 708	1 285 565	67 805	-499 065	-2 285 092	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 333 114	809 142	0	-251 815	-2 267 119	0
- Actions et autres titres à revenu variable	1 046 153	309 609	0	-234 861	-9 178	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	456 933	166 813	67 805	-12 389	-8 653	0
- Parts entreprises liées	92 508	1	0	0	-142	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 371 083	2 624 783	0	-583 169	-15 001	542 505
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	25 762	193 211	0	-22 871	-10 059	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	2 345 321	2 431 572	0	-560 298	-4 942	542 505
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 299 791	3 910 348	67 805	-1 082 234	-2 300 093	542 505

	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouve- ments	31.12.2016	Transferts N1,N2 => N3	Transferts N3 => N1,N2
Actifs financiers disponibles à la vente	-24 449	6 740	-22 473	2 457 739	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	764	1 868	310 426	936 380	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	-12 529	-2 276	-361 842	735 076	0	0
- Participations et autres titres détenus à long terme	-12 663	1 952	28 943	688 741	0	0
- Parts entreprises liées	-21	5 196	0	97 542	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	102 618	0	41 899	5 084 718	542 505	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVO	751	0	90 028	276 822	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - JVO	101 867	0	-48 129	4 807 896	542 505	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0	0	0
TOTAL	78 169	6 740	19 426	7 542 457	542 505	0

Note 29. Hiérarchies de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

31.12.2016						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	55 138 182	53 716 269	1 421 913	17 260	6 745 626	48 375 296
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 644 930	6 943 889	-298 959		6 644 930	0
Prêts et créances à la clientèle	48 375 296	46 655 544	1 719 752		0	48 375 296
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	117 956	116 836	1 120	17 260	100 696	0
Passifs	70 457 756	68 020 206	2 437 550	0	23 267 965	47 189 791
Dettes envers les établissements de crédit	8 464 979	7 087 004	1 377 975		8 464 979	0
Dettes envers la clientèle	47 189 791	47 173 126	16 665		0	47 189 791
Dettes représentées par un titre	13 897 666	12 869 775	1 027 891		13 897 666	0
Dettes subordonnées	905 320	890 301	15 019		905 320	0

31.12.2015						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins- values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	52 880 039	51 559 725	1 320 314	41 790	6 853 153	45 985 096
Prêts et créances sur établissements de crédit	6 736 190	7 039 982	-303 792		6 736 190	0
Prêts et créances à la clientèle	45 985 096	44 368 199	1 616 897		0	45 985 096
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158 753	151 544	7 209	41 790	116 963	0
Passifs	66 562 499	62 067 952	4 494 547	0	25 093 144	41 469 355
Dettes envers les établissements de crédit	7 565 126	6 455 557	1 109 569		7 565 126	0
Dettes envers la clientèle	41 469 355	41 450 622	18 733		0	41 469 355
Dettes représentées par un titre	17 129 966	13 779 820	3 350 146		17 129 966	0
Dettes subordonnées	398 052	381 953	16 099		398 052	0

LD

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

Note 30. Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	87 717	-83 569	90 671	-85 127
Clientèle	1 419 435	-596 089	1 480 195	-586 773
Instruments dérivés de couverture	260 080	-257 023	239 693	-252 974
Actifs financiers disponibles à la vente	99 034	0	147 359	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 268	0	3 932	0
Dettes représentées par un titre	0	-376 806	0	-415 219
Dettes subordonnées	0	-767	0	-1 105
TOTAL	1 868 534	-1 314 254	1 961 850	-1 341 198

Au cours de l'année 2016, la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de rémunérer certains actifs financiers à taux d'intérêt négatif. Le comité d'interprétation des normes IFRS précise que les intérêts résultant d'un taux d'intérêt négatif sur un actif financier ne répondent pas à la définition des revenus d'intérêt conformément à la norme IAS 18 Produits des activités. Cette charge d'intérêt relative à un actif financier n'est donc pas présentée sur la ligne des revenus d'intérêt mais dans un poste de dépenses appropriées.

Note 31. Commissions

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	6 428	-4 124	5 954	-2 905
Clientèle	106 611	-387	129 791	-750
Instruments dérivés	7 372	-560	7 698	-8
Change	4 016	-501	2 735	-315
Engagements de financement et de garantie	592	-1 965	667	-1 411
Titres et prestations de services	476 285	-208 203	462 053	-187 356
TOTAL	601 304	-215 740	608 898	-192 745

Handwritten signature



Note 32. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de transaction	2 968	11 708
Instruments à la juste valeur sur option	25 147	12 447
Inefficacité des couvertures	-203	-2 087
Sur couverture de flux de trésorerie	15	44
Sur couverture de juste valeur	-218	-2 131
. variation de juste valeur des éléments couverts	8 464	24 536
. variation de juste valeur des éléments de couverture	-8 682	-26 667
Résultat de change	-1 499	3 549
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	26 413	25 617

Note 33. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2016				31.12.2015			
	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépré- ciation	Total	Divi- dendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	38 420	0	38 420	0	12 180	0	12 180
Actions et autres titres à revenu variable	6 924	23 054	-392	29 586	1 353	10 314	1 652	13 319
Titres immobilisés	3 470	71 762	-528	74 704	4 151	13 213	3 699	21 063
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 394	133 236	-920	142 710	5 504	35 707	5 351	46 562

Note 34. Produits/charges des autres activités

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 301 443	-5 687 170	6 477 779	-5 929 574
Immeubles de placement	3 378	-27 426	11 374	-33 241
Autres produits	230 614	-77 818	212 048	-67 539
TOTAL	6 535 435	-5 792 414	6 701 201	-6 030 354

Note 34a. Marge brute des activités d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises	4 612 995	4 763 064
Charges des prestations	-165 756	-165 586
Variation des provisions	-20 940	-27 226
Autres charges et produits techniques et non techniques	-4 706 770	-4 670 329
Produits nets des placements	894 744	648 282
TOTAL	614 273	548 205

Note 35. Charges générales d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	-736 336	-725 638
Autres charges	-435 261	-411 099
TOTAL	-1 171 597	-1 136 737

Note 35a. Charges de personnel

	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	-409 781	-408 716
Charges sociales	-207 506	-197 467
Intéressement et participation des salariés	-58 714	-61 562
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-60 457	-57 893
Autres	122	0
TOTAL	-736 336	-725 638

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel pour un montant de 11 402 K€.

Note 35b. Effectifs moyens

	31.12.2016	31.12.2015
Employés	3 780	3 597
Cadres	5 035	4 882
TOTAL	8 815	8 479

Note 35c. Avantages postérieurs à l'emploi**Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2016 de 75 350 milliers d'euros (contre 68 236 milliers d'euros en 2015).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et le risque de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme (1)		
Dette actuarielle brute en début période	98 980	50 782	103 328	253 090	242 258
Coût des services rendus sur la période	5 624	3 385	2 743	11 752	11 550
Intérêts nets	2 181	1 071	2 290	5 542	4 783
Modification/ réduction/ liquidation de plan				0	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		134		134	130
Prestations versées	- 6 943	- 2 032	- 2 990	-11 965	-11 630
Gains / pertes actuariels	11 860	- 1 903	- 5 877	4 080	5 999
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	8 333	2 644	3 880	14 857	8 960
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	1 688	- 461	- 936	291	-7 109
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	1 840	- 4 086	- 8 821	-11 068	4 148
Dette actuarielle brute en fin période	111 702	51 437	99 493	262 633	253 090

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps

Détail de la charge comptabilisée au résultat

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 5 624	- 3 385	- 2 743	-11 752	-11 550
Intérêts nets	- 268	- 118	- 1 825	-2 211	-1 945
Effet de toute réduction ou liquidation de régime				0	0
Gains / pertes actuariels			5 726	5 726	-4 000
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			- 3 880	-3 880	-6 841
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			936	936	1 120
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			8 671	8 671	1 721
Charge au compte de résultat	-5 892	-3 504	1 159	-8 236	-17 495

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

	Postérieurs à l'emploi			TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Juste valeur des actifs en début de période	90 749	44 483	21 256	156 489	149 973
Intérêts nets	1 913	952	465	3 331	2 838
Cotisations de l'employeur	16 591	1 994		18 584	11 449
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)				0	0
Prestations versées	- 6 809	- 1 991	- 4	-8 804	-8 785
Gains / pertes actuariels	- 1 561	- 2 680	- 151	-4 391	1 016
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques				0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières				0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	- 1 561	- 2 680	- 151	-4 391	1 016
Juste valeur des actifs en fin de période	100 883	42 759	21 567	165 209	156 491

Position nette

	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	TOTAL 31.12.2016	TOTAL 31.12.2015
Dette actuarielle fin de période	111 702	51 437	99 493	262 633	253 090
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-100 883	-42 759	-21 567	-165 209	-156 491
POSITION NETTE	10 819	8 679	77 926	97 424	96 599

Éléments reconnus immédiatement en capitaux propres et comptabilisés dans le résultat global

	31.12.2016	31.12.2015
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-14 152	-1 093
Ajustements de plafonnement des actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-14 152	-1 093
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-78 163	-64 011

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le Groupe et les biens occupés par le Groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir.

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 12,9 ans (13,6 ans en 2015).

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2017 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont estimées à 8 100 milliers d'euros.

LHD

Composition des actifs des régimes à prestations définies

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	104 103	6 148	254	0
Actifs non cotés sur un marché actif	24 518	889	7 731	0
Total	128 621	7 037	7 985	0

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2015			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	103 472	6 712	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	17 135	531	7 385	0
Total	120 607	7 243	7 385	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2016			
	Surcomplé - mentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation	-7%	-7%	-6%	-5%
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N				
Variation de +0,5% du salaire net	6%	6%	6%	5%
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N				

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 35d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	03/09/2013	30/06/2015
Période d'exercice	T1 2018 /T1 2020	S1 2019	du T4 2016 jusqu'au T3 2017	03/09/2016	T4 2020
Méthode de valorisation	Situation nette + Multiple des encours	Multiple du chiffre d'affaires	EBITDA + Multiple des encours	EBITDA + Multiple des encours	Discounted cash flow
Impact résultat 2016	-3 103	-2064	-1 237	-13	-1 396
Dettes au bilan	11 858	4 829	3 300		19 450

Note 35e. Autres charges d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts et taxes	-69 413	-57 974
Services extérieurs	-357 594	-352 787
Autres charges diverses	-8 254	-338
TOTAL	-435 261	-411 099

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2016 s'élève à 3 688 milliers d'euros. Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes individuels et consolidés et des missions accessoires s'élèvent à 3 594 milliers d'euros et ceux facturés au titre des autres prestations s'élèvent à 94 milliers d'euros.

Note 36. Dotations/reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

	31.12.2016	31.12.2015
Amortissements	-110 454	-98 059
Immobilisations corporelles	-33 323	-33 047
Immobilisations incorporelles	-77 131	-65 012
Dépréciations	-241	-490
Immobilisations corporelles	-241	-490
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-110 695	-98 549

Note 37. Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	31.12.2016
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-281 450	264 418	-80 144	-9 593	2 845	-103 924
Location financement	-12 820	11 619	-2 404	-2 740	0	-6 345
Concours clientèle	-258 059	242 441	-77 740	-6 853	2 845	-97 366
Engagements - autres	-10 571	10 358	0	0	0	-213
Actifs disponibles à la vente	0	2 137	-550	-68	1 387	2 906
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Autres	-5 675	3 797	-348	0	34	-2 192
TOTAL	-287 125	270 352	-81 042	-9 661	4 266	-103 210

LD

Note 38. Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	-452	5 484
Moins-values de cession	-1 959	-1 206
Plus-values de cession	1 507	6 690
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-2 894	-3 420
TOTAL	-3 346	2 064

Note 39. Impôt sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt exigible	-156 094	-125 157
Charge ou produit d'impôt différé net	19 228	-21 416
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-136 866	-146 573
Résultat avant impôts et résultat des sociétés mises en équivalence	463 140	438 566
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	29,55%	33,42%

Analyse du taux effectif de l'impôt :

	31.12.2016	31.12.2015
Taux normal d'impôt	34,43%	38,00%
Différences permanentes	-0,38%	1,13%
Imposition à taux réduit et exonérations	-7,70%	-4,59%
Impact des situations déficitaires	-0,29%	-0,13%
Crédits d'impôts	-0,80%	-1,26%
Exceptionnel	3,78%	0,30%
Autres	0,51%	-0,03%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	29,55%	33,42%

La loi de finance pour 2017 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3% à 28% sur un délai courant de 2017 à 2020 en fonction du chiffre d'affaires des entités. Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce retraitement est non matériel aux bornes du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

NOTES SUR LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Note 40a. Information sur les recyclages en résultat des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)

	Mouvements de la période 2016	Mouvements de la période 2015
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-9 333	-644
- Reclassement vers le résultat		0
- Autres mouvements	-9 333	-644
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	54	-74
Eléments non recyclables en résultat	-9 279	-718
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-7 513	45 560
- Reclassement vers le résultat	-48 610	-9 656
- Autres mouvements	41 098	55 216
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	7 082	11 584
- Reclassement vers le résultat	534	1 195
- Autres mouvements	6 548	10 389
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	7 349	14 002
Eléments recyclables en résultat	6 918	71 146
TOTAL	-2 361	70 428

Note 40b. Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2016			31.12.2015		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 14 233	4 900	- 9 333	- 983	339	- 644
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	82	28	54	112	38	74
Eléments non recyclables en résultat	- 14 151	4 872	- 9 279	- 1 095	377	- 718
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	8 994	- 16 507	- 7 513	46 185	- 625	45 560
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	10 800	- 3 718	7 082	17 666	- 6 082	11 584
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	8 492	- 1 143	7 349	14 855	- 853	14 002
Eléments recyclables en résultat	28 286	- 21 368	6 918	78 706	- 7 560	71 146
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	14 135	- 16 496	- 2 361	77 611	- 7 183	70 428

40

AUTRES NOTES

En milliers d'euros

Note 41. Engagements donnés et reçus

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	11 818 550	10 898 488
Engagements de financement	8 416 184	7 931 006
En faveur des établissements de crédit et assimilés	50 050	50 050
En faveur de la clientèle	8 366 134	7 880 956
Engagements de garantie	3 157 655	2 769 235
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 769	76 197
D'ordre de la clientèle	3 155 886	2 693 038
Engagements sur titres	244 711	198 247
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	244 711	198 247
Engagements reçus	38 001 379	34 502 209
Engagements de financement	9 753 228	8 491 975
Reçus des établissements de crédit et assimilés	9 753 228	8 491 975
Reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	26 819 690	25 274 076
Reçus des établissements de crédit et assimilés	167 985	29 467
Reçus de la clientèle	26 651 705	25 244 609
Engagements sur titres	1 428 461	736 158
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 428 461	736 158

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 50 050 milliers d'euros.

	31.12.2016	31.12.2015
Créances données en garantie	13 689 711	12 357 037
Banque de France	10 865 692	9 407 645
Banque Européenne d'Investissement	475 301	581 297
Caisse de Refinancement de l'Habitat	1 392 113	1 391 758
Caisse des dépôts et consignations	952 243	976 337
Autres	4 362	0
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	811 554	772 753
Titres et valeurs données en pension	5 112 360	4 407 717

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 5 074 millions d'euros.

Handwritten signature/initials

Note 42. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Produits internes (1)	227 202	209 488	-227 202	-209 488	0	0
Produits externes (2)	1 169 645	1 147 261	682 343	632 570	1 851 988	1 779 831
Produit net bancaire	1 396 847	1 356 749	455 141	423 082	1 851 988	1 779 831
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 133 759	-1 093 488	-148 533	-141 798	-1 282 292	-1 235 286
Résultat brut d'exploitation	263 088	263 261	306 608	281 284	569 696	544 545
Coût du risque	-102 721	-107 984	-489	-59	-103 210	-108 043
Résultat d'exploitation	160 367	155 277	306 119	281 225	466 486	436 502
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 699	3 215	6 363	1 265	10 062	4 480
Autres	-3 327	-3 594	-19	5 658	-3 346	2 064
Résultat courant avant impôt	160 739	154 898	312 463	288 148	473 202	443 046
Impôts sur les bénéfices	-29 848	-44 282	-107 018	-102 291	-136 866	-146 573
Résultat net	130 891	110 616	205 445	185 857	336 336	296 473
dont Intérêts minoritaires	73	60	77	98	149	158
Résultat net part du Groupe	130 818	110 556	205 369	185 759	336 187	296 315

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Actifs et Passifs sectoriels	73 216 547	67 055 024	47 176 379	43 056 777	120 392 926	110 111 801

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 43. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 45. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	633 481	549 575
Prêts et créances à la clientèle	3 986	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	52 480	51 688
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	35 564	28 177
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	35 228	15 387
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	1 472	1 055
Intérêts et charges assimilées	-	-
Commissions (Produits)	1 056	1 494
Commissions (Charges)	-19 815	-17 782
Solde net op. / Portefeuille à la juste valeur par résultat	-	-
Solde net / Actifs financiers disponibles à la vente	524	535
Produits des autres activités	4 832	2 508
Charges des autres activités	-	-829
Produit Net Bancaire	-11 931	-13 019

(1) Principalement Primonial et CCCM

	31.12.2016	31.12.2015
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement	-	-
Engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie	-	-
Engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Engagements sur titres	-	-
Autres titres à recevoir		
Autres titres à livrer		

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa est actuellement composé de 20 membres élus pour 3 ans :

- 18 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'Assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs représentants les salariés, désignés par le Comité Central d'Entreprise.

Un représentant du Comité Central d'Entreprise assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 820 milliers d'euros en 2016 (contre 1 057 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 4 843 milliers d'euros (contre 2 877 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Le contrat de travail des Dirigeants, à l'exception du Président et du Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, n'est pas suspendu au cours de l'exercice de leur mandat.

Pour le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les contrats de travail sont suspendus depuis leur nomination *ès* qualités et pendant la durée de leurs mandats respectifs, pour être repris automatiquement à leur terme. La période de suspension du contrat de travail se trouve prise en compte pour le calcul de leurs droits, au titre de la loi, de la convention collective et du contrat de travail.

En cas de rupture de leur contrat de travail, le Président et le Directeur général du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture, complémentaires aux dispositions légales ou conventionnelles d'un montant égal à deux ans de rémunération conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Au moment de leur départ à la retraite, et s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté, les Dirigeants reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de la rémunération annuelle. Ils disposent, par ailleurs, d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ces fonctions.

Par ailleurs, des engagements de retraite et assimilés existent au bénéfice des Dirigeants sous la forme de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies (dits « article 39 »).

La rente servie par le régime à prestations définies s'établit, pour les Dirigeants, à 0,35% de la rémunération de référence par année d'ancienneté. Elle est plafonnée à 10% de la rémunération de référence. La rémunération de référence correspond à la rémunération, appréciée sur une base annuelle, précédant la date de la liquidation, par le bénéficiaire, de sa pension de vieillesse au titre du régime de retraite de base, en englobant les éléments de salaire fixes et variables, y compris, les avantages en nature (véhicule et logement de fonction), au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

Le montant total des sommes provisionnées par le Groupe au 31 décembre 2016 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 366 milliers d'euros (contre 409 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Note 44. Participation dans des entités structurées non consolidées

31.12.2016	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	118 486	2 165 598	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33 177	648 629	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33 177	648 629	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

31.12.2015	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	61 278	2 006 340	0
Valeur comptable des actifs financiers (1)	20 487	526 945	0
Valeur comptable des passifs financiers (1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	20 487	526 945	0

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Note 45. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,1	93,0	93,1	93,0
COMPAGNIE EUROPEENNE D'OPERATIONS IMMOBILIERES	France	Banque / Portage d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	100,0	97,3	97,0	97,2
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,0	97,2
KEYTRADE BANK (succursale) (2)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
KEYTRADE BANK Luxembourg SA (2)	Luxembourg	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
LEASECOM	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM CAR	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	/	100,0	/
STRATEO (succursale) (2)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	/	100,0	/
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
AIBO GESTION (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	44,6	/
ALTAROCCA AM AS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,1	87,1	31,2	31,5
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	21,5	21,5	21,5	21,5
CREDIT MUTUEL CARTES DE PAIEMENTS	France	Banque / Banque mutualiste	25,0	25,0	26,7	26,7
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,0	35,0	15,6	15,8
DERIVATIVES SOLUTIONS (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,0	/	35,7	/
EC ADVISORS GMBH (2)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,0	/	22,7	/
LINK BY PRIMONIAL (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	44,6	/
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	40,0	17,8	18,0
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
PARISII GESTION PRIVÉE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL COURTAGE (EX-PRIMONIAL FINANCEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,6	45,0	44,6	45,0
PRIMONIAL INVESTMENT MANAGERS (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	45,0
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	66,7	66,7	27,0	27,2
PRIMONIAL TI	Canada	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
ROCHE BRUNE AM SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	67,8	30,2	30,5
ROCHE BRUNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,8	100,0	30,2	30,5
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
STAMINA ASSET MANAGEMENT (EX-PRIMONIAL AM)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	44,6	45,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ALTAROCCA RENDEMENT 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,6	/	25,6	/
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS 7	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	84,8	/	84,8
AUTOFOCUS 8	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	77,8	/	77,8
AUTOFOCUS AIRBAG OCTOBRE 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,2	/	78,2	/
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,7	93,8	93,7	93,8
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,3	87,5	87,3	87,5
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,5	/	93,5	/
AUTOFOCUS RENDEMENT OCTOBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,7	91,9	91,7	91,9
AUTOFOCUS RENDEMENT SEPTEMBRE 2015 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,9	/	93,9	/
BPE RENDEMENT 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,2	43,0	40,2	43,0
FCPI SWEN EUROPA 4	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,5	46,5	46,5	46,5
FCPR FUNERAIRE A	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,4	35,2	35,4	35,2
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,0	44,0	44,0	44,0
FCT SURAVENIR PRIVAT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FED CAPITAL INV (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FEDERAL ACTIONS ETHIQUES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,7	61,9	63,7	61,9
FEDERAL ACTIONS RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,6	97,4	96,6	97,4
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,2	61,6	68,2	61,6
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	/	97,4	/
FEDERAL CONVICTION ISR EURO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	61,7	60,6	61,7	60,6
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,4	87,2	87,4	87,2
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,6	53,6	51,6	53,6
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,1	56,7	65,1	56,7
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,8	59,5	62,8	59,5
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	71,9	72,0	71,9	72,0
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,7	87,2	88,7	87,2
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,3	89,8	89,3	89,8
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	85,0	85,8	85,0	85,8
FEDERAL OBLIGATAIRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	44,5	/	44,5
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	/	40,0	/
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,2	98,3	98,2
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,9	98,4	98,9	98,4
FEDERAL OPTIMAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,4	53,1	44,4	53,1
FEDERAL PEA SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	48,4	/	48,4
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE IR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,3	39,5	29,3	39,5
FORMUL ACTION 2017 FP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,4	82,8	82,4	82,8
FORMUL'ACTION 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,0	94,3	94,0	94,3
FORMUL'ACTION SECURITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,3	93,1	93,3	93,1
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	98,8	98,5	98,8
LFP MULTIMMO PHILOSO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,8	/	46,8	/
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,5	35,5	35,5	35,5
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMS EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	41,3	39,3	41,3
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	/	43,4	/
SCHELCHER EURO RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	24,6	/	24,6
SCI PERENNITE PIERRE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	/	81,8	/
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PATRIMMO CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,0	68,0	54,0	68,0
SCPI PIERRE EXPANSIO (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	/	57,0	/
SCPI PRIMONIA CAP IM (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
SP CONVERT. GLOBAL EUROPE (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,9	/	23,9	/
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	25,6	35,9	25,6	35,9
SP HAUT RENDEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,4	/	41,4	/
STEREO 3	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	97,1	96,9	97,1
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR REFERENCE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
UBS ARCHMORE IDF (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,2	/	53,2	/
WE POSITIVE INVEST (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
WEST WEB VALLEY (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,6	/	38,6	/

(1) Fusion et confusion de patrimoine

(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2016

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100%
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le Groupe (intérêts minoritaires).

22

Note 46. Regroupement d'entreprises

En juin 2016, le Groupe a acquis à 100% le groupe Keytrade, banque en ligne spécialisée dans les produits bancaires et d'investissements. Cette acquisition se traduit dans le périmètre par la consolidation en intégration globale de quatre nouvelles entités :

- Keytrade Bank SA : Banque en ligne localisée en Belgique. Cette société a été fusionnée en novembre 2016 avec Arkéa Direct Bank. La fusion est réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet ;
- Keytrade Bank Luxembourg SA : Filiale de Keytrade Bank SA au Luxembourg ;
- Strateo : Succursale Suisse de Keytrade Bank SA ;
- RealLease SA : Société spécialisée en leasing. Cette société a été cédée le 28 octobre 2016.

L'opération se traduit par un écart d'acquisition comptabilisé au bilan de 93,6 millions d'euros.

La comptabilisation du regroupement est définitive.

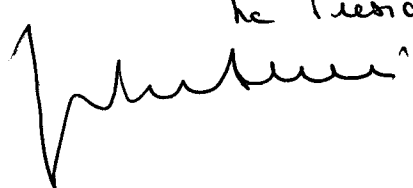
Note 47. Evénements postérieurs à la clôture

En décembre 2016, Crédit Mutuel Arkéa est entré en négociation exclusive avec Bridgepoint, en vue d'une prise de participation majoritaire du fonds au capital du groupe Primonial.

L'entrée d'un nouvel investisseur va permettre à Primonial de poursuivre son fort développement en France et de consolider sa position de leader indépendant dans les domaines de la distribution de solutions patrimoniales et de la gestion d'actifs. Elle doit également permettre le déploiement de Primonial à l'international.

Crédit Mutuel Arkéa, partenaire de Primonial depuis 2011 et actionnaire depuis 2014, conservera une participation significative au capital, de l'ordre de 35 %, pour soutenir le groupe dans ses projets de développement.

Aucun autre événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2016.

Copie certifiée conforme
le Président


GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

16/05/2017

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

N/REF : RCS BREST 775 577 018 (91 B 229)
Dépôt d'acte(s) de société
CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq Kerhuon

DEPOT DES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

Nos réf : ce dossier est suivi par SANDRINE COATANEA

Mesdames, Messieurs,

Suite au dépôt du dossier cité ci-dessus, nous avons constaté que celui-ci est incomplet.

Vous voudrez bien nous faire parvenir les pièces indiquées dans les rubriques cochées ci-dessous :

1 exemplaire avec la mention "copie certifiée conforme" et signé par le représentant légal:

- (x) du rapport du Président sur la gestion du groupe
- (x) les frais de greffe de 2.48 euros inclus la présente.

A défaut de réception de ces pièces dans un délai de quinze jours à compter de la présente, nous nous verrons contraints, en application de l'article R 123-97 du Code de commerce de vous notifier le rejet de ce dossier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Un des Greffiers associés,



**Greffes du Tribunal de Commerce
de Brest
150 rue Ernest Hemingway
29200 BREST**

COPIE

Le Relecq-Kerhuon,
le 11 mai 2017

RECOMMANDE AVEC AR

Objet : CREDIT MUTUEL ARKEA - DEPOT COMPTES SOCIAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier de dépôt des comptes sociaux concernant la Société citée en objet et comprenant :

- 2 chèques de 45.49 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.
- 1 exemplaire du projet des résolutions.
- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04.05.2017
- 1 exemplaire du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 1 exemplaire du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 1 exemplaire du bilan et compte de résultat au 31.12.2016 sur les comptes annuels
- 1 exemplaire du bilan et compte de résultat au 31.12.2016 sur les comptes consolidés

Nous vous remercions de bien vouloir **libeller la facture** au nom de la Société :

CREDIT MUTUEL ARKEA

Les justificatifs de dépôt seront à adresser à :

**CREDIT MUTUEL ARKEA
Direction du Secrétariat Général et de la Communication
1, rue Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON**

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Direction du Secrétariat Général

02 98 00 21 39

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Adresse postale

Direction générale et services centraux
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22
F. 02 98 30 52 10
www.arka.com



